

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI DE
BUDGET GENERAL DE L'ETAT, EXERCICE 2018**

Rapport approuvé en audience des Chambres
Réunies *du 28 novembre 2017*

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES.....	vii
DELIBERE.....	viii
PREAMBULE.....	ix
CHAPITRE 0. INTRODUCTION.....	1
0.1. DU CADRE LEGAL	1
0.2. DE LA SAISINE DE LA COUR DES COMPTES.....	1
0.3. DE LA METHODOLOGIE	1
CHAPITRE I :ANALYSE DE LA TRANSPARENCE ET DE LA SINCERITE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018	2
I.1. De la cohérence des prévisions du PLF 2018.....	2
I.2. De la structure du PLF 2018.....	2
I.3 Les documents d’informations	3
I.4. De la sincérité du solde budgétaire 2018.....	4
CHAPITRE II. ANALYSE DES MESURES FISCALES	5
II.1. Les mesures fiscales antérieures faisant objet de reconduction par le Projet de budget 2018	5
II.2. Les mesures fiscales nouvelles initiées par le projet de budget 2018.....	8
II.2.1. Appréciation de l’impact budgétaire des mesures fiscales nouvelles	8
II.2.2. La date d’application des dispositions fiscales nouvelles contenues dans le Projet de loi de finances de 2018.....	8
CHAPITRE III : ANALYSE DES PREVISIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES	10
III.1. Recettes de l’Etat 2018	10
III.1.1 Les prévisions des recettes 2018 par rapport au niveau de réalisation au 30 septembre 2017.....	10
III.1.2 Les recettes fiscales.....	12
III.1.2.1. Analyse de l’évolution des recettes fiscales.....	12
III.1.2.2. Analyse des prévisions des recettes fiscales de 2018 PAR RAPPORT AU et le niveau d’exécution au 30 septembre 2017.....	13
III.1.3. Les recettes non fiscales	15
III.1.3.1. Analyse de l’évolution des recettes non fiscales en comparaison avec les prévisions de 2018	15
III.1.3.2. Analyse des prévisions de 2018 par rapport aux réalisations au 30 septembre 2017....	17
III.1.4. Les produits exceptionnels	18

<i>III.1.4.1. Analyse de l'évolution des produits exceptionnels de 2012 au 30 septembre 2017 et les prévisions de 2018</i>	18
III.1.5. Les Dons	20
<i>III.1.5.1. Analyse de l'évolution des prévisions des dons sur une période de 5 ans, de 2012 au 30 septembre 2017</i>	20
<i>III.1.5.2. Analyse des prévisions des dons pour 2018 par rapport aux réalisations au 30 septembre 2017</i>	21
<i>III.1.5.3. Analyse des dons en capital par origine</i>	21
III.2. Dépenses de l'Etat, exercice 2018	23
III.2.1. Aperçu général des dépenses	23
III.2.2. De la répartition des dépenses (Fonctionnement et investissement) sur ressources nationales du PLF 2018 par Ministères et Institutions	24
III.2.3. Les dépenses courantes	26
III.2.3.1. Rémunération des salariés (Compte 61)	26
III.2.3.2. Autres biens et services	28
<i>III.2.3.2.1 Services extérieurs</i>	28
<i>III.2.3.2.2. Les Achats (Compte 63)</i>	30
<i>III.2.3.2.3. Les charges financières (Compte 64)</i>	30
III.2.3.3. Les subventions (Compte 65)	31
III.2.3.4. Les allocations-Contributions et Exonérations (Compte 66)	32
III.2.3.5. Les prestations sociales Employeurs, Assistance sociale et Autres charges (Compte 67)	33
III.2.4. Les dépenses en capital (investissement)	33
III. 2.4.1. Analyse comparative des prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales par rapport à leur niveau d'exécution au 30/09/2017	34
III.2.4.2. Budget d'investissement alloué aux Infrastructures (routes et bâtiments)	35
III. 2.4.3. Ressources transférées aux projets sur financement extérieur au titre de contrepartie nationale	37
III. 2.4.4. Analyse de la répartition des tirages sur prêts de développement	42
III.2.4.5. Analyse de la répartition des tirages sur dons de développement	43
III .2.5. Des dépenses de fonds	45
CHAPITRE IV : ANALYSE DES EQUILIBRES DU BUDGET	47
IV.1.Détermination du déficit	50
IV.2. Financement du déficit	51
CHAPITRE V : CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	55

SIGLES ET ABBREVIATIONS

%	: pourcentage
AMISOM	: African Union Mission in Somalia
Art	: article
ASBL	: Association Sans But Lucratif
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BBN	: Bureau Burundais de certification et de Normalisation
BIF/ FBU	: Franc Burundais
BIT /IPEC	: Programme International de l'Elimination du Travail des Enfants
BM	: Banque Mondiale
BRB	: Banque de la République du Burundi
CAF	: Coût Assurance fret
CdC	: Cour des Comptes
CNCA	: Conseil Nationale de Coordination des Aides
DSS	: Développement du Secteur de la Sécurité
EAC	: East African Community
IBN	: Initiative du Bassin du Nil
IDA	: Association Internationale de Développement
IDEC	: Institut de Développement Economique au Burundi
LF	: Loi de Finances
MINUSCA	: Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation en République Centrafricaine
No	: Numéro
OBR	: Office Burundais des Recettes
PABVARC	: Projet d'Aménagement des Bassins Versants et d'Amélioration de la Résilience Climatique
PAIOSA	: Projet d'Appui Institutionnel et Opérationnel au Secteur Agricole
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIP	: Programme d'Investissements Publics

PLF	: Projet de Loi de Finance
POP	: Programme Objectif Projet
PRCIEG	: Projets de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale
PRODEFI	: Projet de Développement des Filières
PROSANUT	: Programme pour le Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PRRIE	:Projet de Réhabilitation et de Renforcement des Infrastructures d'Elevage au Burundi
PURI	:Projet d'Urgence pour Résilience des Infrastructures au Burundi
RCIP	: Programme Régional d'Infrastructure de Communication
REGIDESO	: Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Electricité
RN	: Route Nationale
SETIC	: Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication
SIDA	: Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
SIG	: Système d'Information Géographique
UE	: Union Européenne

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Impact budgétaire des mesures fiscales nouvelles pour 2017	6
Tableau 2: Les prévisions des recettes 2018 par rapport au niveau de réalisation au 30 septembre 2017.	11
Tableau 3: Analyse de l'évolution des réalisations des recettes fiscales de 2013 au 30 septembre 2017	12
Tableau 4: Comparaison des prévisions des recettes fiscales de 2018 et le niveau de réalisation au 30 septembre 2017.....	14
Tableau 5: Evolution des réalisations des recettes non fiscales de 2013 au 30 septembre 2017	16
Tableau 6: Prévisions des recettes non fiscales pour le budget 2018 par rapport à leur niveau de réalisation au 30 septembre 2017.	18
Tableau 7: Evolution des réalisations des produits exceptionnels de 2013 au 30 septembre 2017 et les prévisions de 2018.....	19
Tableau 8: Evolution des prévisions des dons de 2013 à 2018.....	20
Tableau 9: Analyse des dons en capital par leurs origines.....	22
Tableau 10: Répartition des dépenses de l'Etat par nature.....	23
Tableau 11: Répartition des dépenses du budget sur ressources nationales par ministère et institution.....	24
Tableau 12: comparaison des prévisions des charges salariales de 2017 et à 2018 compte tenu de leur niveau d'exécution au 30 septembre 2017	27
Tableau 13: Comparaison des prévisions des dépenses des services extérieurs de 2018 compte tenu du niveau de réalisation au 30 septembre 2017	29
Tableau 14: Comparaison des prévisions des achats de 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017.....	30
Tableau 15: Analyse des prévisions des charges financières par rapport au niveau d'exécution au 30 septembre 2017.....	31
Tableau 16: comparaison des variations des prévisions des Allocations Contribution et Exonérations pour 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017	32
Tableau 17: comparaison des prévisions des prestations sociales Employeur Assistance sociale et Autres charges de 2018 par rapport à leur niveau d'exécution au 30 septembre 2017 .	33
Tableau 18: Répartition des dépenses en capital	34
Tableau 19: Analyse comparative des prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales de 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017.....	34
Tableau 20: Niveau de prévisions du budget d'investissement alloué aux Infrastructures (Routes et Bâtiments).....	35
Tableau 21: Niveau des prévisions de la contrepartie nationale pour les projets financés sur financements extérieurs	37

Tableau 22: Répartition du budget des tirages sur prêts de développement par Ministère bénéficiaire :	43
Tableau 23: Répartition du budget des tirages sur dons de développement par Ministère	43
Tableau 24: Des dépenses de fonds	46
Tableau 25: Budget du Fonds routier national	46
Tableau 26: Principaux soldes budgétaires	47

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1: Evolution des recettes fiscales de 2013 au 30 septembre 2017.....	13
Figure 2: évolution des recettes non fiscales de 2013 au 30 septembre 2017	17
Figure 3: Evolution des prévisions des dons de 2013 à 2018	20

DELIBERE

La Cour des Comptes du Burundi délibérant toutes Chambres réunies adopte le présent rapport sur les commentaires du Projet de Budget Général de l'Etat exercice 2018

Etaient présents :

Monsieur Elysée NDAYE, Président ;Fidès SINANKWA, Vice-Président ; Madame Carine NSABIMANA et Messieurs Jean Bosco BIRAKABONA et Viateur BANYANKIMBONA, Présidents de Chambre ; mesdames et messieurs Jean Paul NDAYISABA, Odette IGIRANEZA, Jolie NDAYIZEYE, Mamerthe NDUWIMANA, Ildéphonse SINDAYIGAYA, Gertrude NSHIMIRIMANA, Venant NGENDABANKA, Gilbert NINDORERA, Marie NAMINANI, Irène Kelly SETU, Jean Paul KABURA, Gorgon SABUSHIMIKE, Anatole IRADUKUNDA, Patricia SIBOMANA, Roger GATERETSE, Jérôme NTUNWENIMANA, Nadine KANYANA, Béatrice HARERIMANA, Emmanuel BAKUNDA, Gaspard NIMUBONA, Madeleine BAMWIZERE, Justine MPAWENAYO, Dieudonné NDUWIMANA, Adnette NSABIYUMVA, Déo VYUMVUHORE, Emmanuel NYANDWI Conseillers.

Monsieur BAKINA Djuma Christian, Greffier en Chef, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 28 novembre 2017

PREAMBULE

Le Gouvernement du Burundi a préparé le Projet de budget de l'exercice 2018 dans un contexte marqué par une reprise modérée de l'économie et la poursuite de la politique budgétaire prudente et d'austérité en vigueur en 2017 .

L'analyse de l'exécution du budget à fin septembre 2017 a montré que certains ministères et institutions ont sollicité des crédits supplémentaires pour faire face à des dépenses pressantes et habituelles, ce qui montre que les budgets qui leur étaient alloués n'étaient pas suffisants.

La Cour fait remarquer que le projet de budget 2018 est soumis au vote du Parlement avant le vote de la loi de règlement et de compte rendu budgétaire pour les exercices 2015 et 2016 en violation de l'article 56 de la loi relative aux finances publiques.

De même l'élaboration du projet de budget 2018 n'a pas été précédée par l'élaboration et la discussion du Document d'Orientation Budgétaire, en violation de l'article 13 de la loi relative aux finances publiques.

CHAPITRE 0. INTRODUCTION

0.1. DU CADRE LEGAL

Le présent rapport de la Cour des Comptes porte sur les commentaires du Projet de Loi portant fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2018.

La formulation des commentaires sur le projet de budget de l'Etat 2018 s'inscrit dans le cadre de l'assistance de la Cour des Comptes au Parlement en application de l'article 2 de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes et de l'article 31 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux Finances Publiques.

0.2. DE LA SAISINE DE LA COUR DES COMPTES

Le projet de loi portant fixation du Budget Général de l'Etat exercice 2018 est parvenue à l'Assemblée Nationale le 9/11/2017 et transmis à la Cour des Comptes en date du 10/11/2017.

La Cour des Comptes constate que l'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté.

0.3. DE LA METHODOLOGIE

Le présent rapport est élaboré sur base du projet de loi de finances 2018 adopté par le Gouvernement. Son élaboration s'est inspirée des pratiques d'audit par référence aux normes internationales d'audit.

Pour pouvoir réaliser ce rapport, la Cour s'est fait communiquer et ce, conformément à l'article 51 de la loi qui la régit tous les documents jugés nécessaires et informations relatives à la préparation et à l'élaboration du projet de budget 2018.

La Cour s'est également basée sur le cadre juridique régissant les finances publiques. Il s'agit respectivement des lois et décrets régissant les finances publiques les textes relatifs aux législations fiscale et douanière ainsi que les textes d'application ayant trait à la comptabilité de l'Etat.

Le présent rapport comprend 5 chapitres :

Chapitre I : Analyse de la transparence et de la sincérité du Projet de Loi de Finances

Chapitre II : Analyse des mesures fiscales

Chapitre III : Analyse des prévisions du Projet de Loi de Finances

Chapitre IV : Analyse des équilibres du budget

Chapitre V : Constatations et recommandations.

CHAPITRE I : ANALYSE DE LA TRANSPARENCE ET DE LA SINCERITE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

L'article 2 de la Loi relative aux Finances Publiques stipule que les budgets et les comptes publics doivent être établis de façon transparente et sincère.

Ainsi, la Cour des Comptes a vérifié si les informations produites dans les différents documents du projet de budget de l'Etat sont transparentes et sincères.

L'analyse de la transparence et de la sincérité de la loi de finances doit être abordée par rapport à **la cohérence des prévisions, la transparence de la structure et le contenu de la loi de finances.**

I.1. De la cohérence des prévisions du PLF 2018

Les prévisions de la lettre de cadrage 2018 doivent être cohérentes avec les projections macro-économiques de l'exercice concerné.

Les hypothèses macroéconomiques de projection retenues pour l'exercice 2018 sont les suivantes :

- une croissance de 3,9% du PIB en 2018 ;
- une inflation de fin de période 2018 estimé à 10% ;
- une pression fiscale de 13,6% du PIB.

Compte tenu de la politique budgétaire qui sera menée au cours de l'année 2018 et les hypothèses macroéconomiques et budgétaires le gouvernement envisage que le taux d'indépendance budgétaire soit de 81,2%.¹

La Cour émet une réserve sur l'alignement des prévisions de la loi de finances aux hypothèses macroéconomiques étant donné que la Cour n'a pas pu accéder aux données chiffrées sur base desquelles ces hypothèses ont été arrêtées.

Dans l'avenir, la Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions la production des données chiffrées qui sont à la base du calcul des hypothèses macroéconomiques.

I.2. De la structure du PLF 2018

L'article 7 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques dispose que : « le Budget Général de l'Etat arrête l'ensemble des recettes et des dépenses des institutions et administrations de l'Etat à l'exception de celles figurant dans les budgets annexes, les comptes d'affectation spéciale et les comptes de prêts.

Les ressources du budget général de l'Etat comprennent :

- les ressources budgétaires regroupant :
 - a) les ressources fiscales ;
 - b) les ressources non fiscales y compris les dons.

¹ Exposé des motifs

- les ressources de trésorerie regroupant :
 - a) le produit des emprunts ;
 - b) le produit des cessions d'actif de toute nature.

Les charges du budget général de l'Etat comprennent:

- les charges budgétaires regroupant :
 - a) les dépenses courantes ;
 - b) les constitutions et acquisitions d'actifs.
- les charges de trésorerie regroupant le remboursement d'emprunts».

L'analyse du PLF, exercice 2018 permet à la Cour des Comptes de constater que l'article 7 de la loi relative aux finances publiques a été respecté. Toutefois, les charges de trésorerie pourraient manquer de sincérité du fait que les charges de remboursement d'emprunts ne sont pas détaillées.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions d'établir la situation détaillée des charges de trésorerie regroupant le remboursement d'emprunts.

I.3 Les documents d'informations

Aux termes de l'article 27 de la loi relative aux finances publiques les documents d'informations ci-après doivent accompagner tout projet de loi de finances initiale :

- un rapport sur les hypothèses et perspectives économiques retenues pour l'exercice à venir ;
- les comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques pour le dernier exercice clos, faisant apparaître notamment les comptes des organismes publics autonomes ;
- un état fixant la programmation indicative à moyen terme des grandes catégories de dépenses publiques ;
- un rapport sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques et notamment ses articles 18 19 42 et 47 ;
- le Programme d'Investissements Publics (PIP).

La non production au Parlement des comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques constitue une insuffisance importante qui entache la sincérité du projet de loi de Finances dans la mesure où le solde budgétaire consolidé (qui prend en considération les comptes de l'ensemble des administrations publiques) est une information importante pour apprécier les équilibres du secteur public.

La Cour estime également que la non production du programme d'investissements publics (PIP) constitue une insuffisance quant à la sincérité de la loi de finances.

La Cour estime enfin que la non production d'un outil de programmation à moyen terme des grandes catégories de dépenses est une insuffisance importante pour pouvoir maîtriser les dépenses publiques.

La Cour constate l'absence des documents qui devaient accompagner le Projet de Loi de Finances, exercice 2018 à savoir les comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques pour le dernier exercice le programme d'investissements publics (PIP) et un outil de programmation à moyen terme des grandes catégories de dépenses.

Dans l'avenir et dans l'objectif d'améliorer la transparence et la sincérité du projet de loi de finances, la Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions de produire au parlement :

- **un état fixant la programmation indicative à moyen terme des grandes catégories de dépenses publiques ;**
- **un solde budgétaire consolidé qui prend en considération les comptes de l'ensemble des administrations publiques ;**
- **le Programme d'Investissements Publics (PIP).**

I.4. De la sincérité du solde budgétaire 2018

L'article 11 de la loi relative aux finances publiques dispose que « le budget de l'Etat fait apparaître un solde budgétaire global calculé :

- par addition, du solde du budget général résultant de la différence entre ses charges et ressources budgétaires ;
- de la variation des soldes des budgets annexes des soldes des budgets d'affectation spéciale et des soldes des budgets des prêts.

Le solde des budgets annexes, des budgets d'affectation spéciale et des budgets de prêts est reporté à nouveau sur l'exercice suivant ».

Le projet de budget 2018 dégage un déficit base caisse d'un montant de 164 049 394 193 FBU contre 174 066 266 205 FBU en 2017, soit une diminution de 10 016 872 012 FBU (5,7%).

L'analyse du projet de budget 2018 ne fait pas apparaître la variation des soldes des budgets annexes des soldes des budgets d'affectation spéciale des soldes des budgets de prêt.

La cour recommande au Ministère ayant les finances dans ses attributions de présenter au Parlement avant le vote du budget, la variation des soldes des budgets annexes, des soldes des budgets d'affectation spéciale et des soldes des budgets de prêts.

CHAPITRE II : ANALYSE DES MESURES FISCALES

La loi de Finances sous examen comporte des dispositions de nature fiscale. Celles-ci revêtent une importance capitale car, outre leur impact sur la mise en place des politiques économiques, ces dernières devraient justifier les prévisions établies dans le projet de loi de Finances et affectent directement les choix de la politique en termes de mobilisation des recettes, de maîtrise des dépenses et de réduction du déficit.

L'analyse du projet de loi de finances 2018 permet de constater qu'il comporte des mesures fiscales à classer en deux catégories. Il s'agit des mesures en vigueur en 2017 qui ont fait l'objet de reconduction et une série de vingt et une mesures nouvelles (articles 10, 15, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 42, 43, 44, 46, 62, 64, 65, 66, 70, 71, 83).

II.1. Les mesures fiscales antérieures faisant objet de reconduction par le Projet de budget 2018

De l'analyse des mesures fiscales contenues dans le budget 2018, la Cour constate que la plupart d'entre elles avaient été instituées dans la loi de finances 2017 et ont été reconduites.

Selon l'avis de la Cour, la reconduction des mesures fiscales devait être subordonnée à une évaluation détaillée et individualisée de l'impact budgétaire de chacune des mesures adoptées précédemment afin de mettre en évidence l'impact budgétaire réel de chaque mesure.

Le tableau ci-dessous montre l'impact des mesures fiscales nouvelles initiées en 2017 au 30 septembre sur la collecte des recettes.

Tableau 1: Impact budgétaire des mesures fiscales nouvelles pour 2017

Libellé	Prévision 2017	Réalisation au 30 septembre 2017	Taux de réalisation au 30 septembre 2017 en %	Prévision 2018
Taxe anti-pollution sur les véhicules usagés de plus de 10ans	1 517 631 227	2 058 765 800	135,6	1 662 856 387
Surtaxe de 50% de la valeur en douane sur les sachets en plastique importés	-	556 111 021	-	-
Surtaxe de 30% sur le lait liquide importé	-	-	-	-
Prélèvement forfaitaire libératoire pour les agences en douanes de 10.000 BIF par déclaration	-	-	-	-
Impôts locatifs	1.000.000.000	1 164 829 763	116,4	1 339 564 448
Taxe spécifique de téléphonie mobile sur le trafic national qui passe de 42 BIF à 52 BIF	-	-	-	-
Taxe de consommation sur carburant	21 428 173 643	39 260 776 659	183,2	23 478 678 335
Augmentation de la taxe spécifique sur le sucre de 200BIF	209 287 410	42.206.513	20,1	
Augmentation de la taxe de consommation sur la bière limonade et Eau minérale	72 197 514 909	68 363 339 898	94,6	90 063 159 122
Suppression des exclusions prévues dans le secteur des assurances avec diminution du taux qui passe de 2% à 1.5%	-	-	-	-
Taxe à l'exportation des peaux brutes	74 715 705	266 749 868	357	81 865 400

Source : Loi des finances 2017 et les données de l'OBR au 30 septembre 2017.

Il ressort du tableau ci-haut que les réalisations au 30 septembre 2017 en ce qui concerne la taxe à l'exportation des peaux brutes la taxe de consommation sur carburant l'impôt locatif et la taxe anti-pollution sur les véhicules usagés de plus de 10 ans avaient déjà dépassé 100%. La Cour constate que les prévisions de l'exercice 2018 ne sont pas réalistes car elles n'ont pas tenu du niveau de réalisations au 30/09/2017.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions d'effectuer des prévisions réalistes.

La Cour constate que le projet de budget 2018 ne mentionne pas la taxe spécifique sur le sucre. Selon les données de l'OBR les effets escomptés sur l'augmentation de la taxe spécifique sur le sucre n'ont pas été atteints car son taux de réalisation au 30 septembre 2017 est trop faible (20,1%).

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions la reconduction des mesures budgétaires qui ont pu produire un impact budgétaire réel sur les recettes afin de garder au cours de la gestion budgétaire l'équilibre de la loi de finances votée par le Parlement.

La Cour constate en outre qu'il est impossible d'évaluer l'impact budgétaire de la surtaxe de 50% de la valeur en douane sur les sachets en plastique importés car elle est incluse dans d'autres surtaxes.

Il en est de même du prélèvement forfaitaire libératoire pour les agences en douanes de 10.000 BIF par déclaration. Celui-ci est inclus dans les autres prélèvements forfaitaires.

La Cour recommande au Ministère ayant les finances dans ses attributions d'instaurer à chaque mesure fiscale nouvelle un enregistrement correspondant afin de rendre possible l'évaluation individualisée de chaque mesure fiscale nouvelle.

La Cour constate également que les effets escomptés de la mesure de taxation à hauteur de 30% sur le lait liquide importé n'ont pas été atteints. En effet, cette mesure n'a pas été appliquée faute de position tarifaire correspondant au produit.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions de faire correspondre au lait liquide importé sa position tarifaire.

Selon les informations recueillies auprès du ministère des finances presque toutes les mesures fiscales nouvelles contenues dans la loi de finance 2017 ont été suivies d'ordonnances d'application.

De plus, ces dernières sont en conformité avec le contenu de la disposition de la loi des finances 2017.

Cependant l'ordonnance fixant le cadre réglementaire des commissions techniques, comités de pilotage, toutes les cellules de gestion des marchés publics et des projets ainsi que toute activité ou évènement gouvernemental impliquant les finances de l'Etat n'est pas encore mise en place.

La Cour invite le ministère ayant les finances dans ses attributions de régulariser cette situation en mettant sur pied l'ordonnance fixant le cadre réglementaire des commissions techniques comités de pilotage toutes les cellules de gestion des marchés publics et des projets ainsi que toute activité ou évènement gouvernemental impliquant les finances de l'Etat.

II.2. Les mesures fiscales nouvelles initiées par le projet de budget 2018

L'analyse de la Cour couvre les aspects liés à la légalité et l'efficacité des dispositions fiscales à pouvoir mobiliser des ressources.

II.2.1. Appréciation de l'impact budgétaire des mesures fiscales nouvelles

Dans le souci d'accroître les ressources intérieures une série de nouvelles mesures ont été initiées pour 2018.

De l'analyse des mesures nouvelles du projet de budget 2018 la Cour des Comptes constate que le ministère ayant les finances dans ses attributions n'a pas éclairé le Parlement sur les bases d'estimation de l'impact budgétaire des nouvelles mesures.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions de produire pour le Parlement un exposé des motifs contenant une note explicative sur les bases d'estimation de l'impact budgétaire.

II.2.2. La date d'application des dispositions fiscales nouvelles contenues dans le Projet de loi de finances de 2018

L'Art.90 du projet susdit indique que la présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation. Ce projet ne comporte pas la spécification de la date d'application au niveau de chaque nouvelle disposition.

A côté de cette règle générale qui fixe, dans les termes usuels, les conditions d'entrée en vigueur des dispositions fiscales qui ne comportent pas de date d'application particulière (la règle générale reste l'application des dispositions fiscales à compter du 1^{er} janvier 2018) le projet de budget devait indiquer la date d'application pour les dispositions fiscales pour lesquelles une date d'application mérite d'être établie.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'établir la date de mise en application de chaque nouvelle mesure fiscale pour qu'elle produise un impact sur le budget 2018.

A titre illustratif, si la date n'est pas établie pour la contribution spéciale de 5% du résultat net avant l'impôt à charge des institutions financières (article 28 du PLF 2018) cette contribution ne produira l'impact que pour le budget 2019.

La Cour attire aussi l'attention du parlement sur la taxe anti-pollution qui est fixée à 50% de la valeur CAF pour les sachets en plastique importés. Le ministère en charge des finances devrait l'éclairer au sujet des sachets en plastique produits localement.

CHAPITRE III : ANALYSE DES PREVISIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES

III.1. Recettes de l'Etat 2018

Les ressources du Budget Général de l'Etat exercice 2018 sont estimées à **1 224 125 399 430** FBU contre **1 152 765 657 245** FBU en 2017 , soit un accroissement de 71 359 742 185 FBU (6,2%).

Les ressources du Budget Général de l'Etat sont constituées par :

- les recettes fiscales : 745 830 610 145 FBU ;
- les recettes non fiscales : 61 383 118 403 FBU ;
- les recettes exceptionnelles : 44 651 095 000 FBU ;
- les produits financiers : 10 000 000 FBU ;
- les dons : 372 250 575 882 FBU.

Selon l'exposé des motifs du projet de loi de finances 2018, les prévisions des recettes de l'année 2018 tiennent compte du niveau de réalisation des recettes au 30 septembre 2017, celui des trois années antérieures ainsi que les mesures nouvelles envisagées pour accroître les recettes.

L'exposé des motifs indique aussi que les recettes courantes de 2017 qui étaient prévues à 720,2 milliards ont connu une réalisation au 30 septembre 2017 de 558,6 milliards soit un taux de réalisation de 77,6%.

Par contre, l'article 3 du PLF 2018 (équilibre du budget) indique que les recettes courantes de 2017 étaient prévues à 738,3 milliards et ont connu une réalisation au 30 septembre de 558,6 milliards selon les données de l'OBR, soit un taux de réalisation de 75,7%.

La Cour constate que la base de calcul du niveau de réalisation des recettes courantes au 30 septembre 2017 qui a servi à l'estimation des prévisions des recettes courantes pour 2018 est erronée.

III.1.1 Les prévisions des recettes 2018 par rapport au niveau de réalisation au 30 septembre 2017

Le tableau ci-dessous renseigne sur les prévisions des recettes 2018 par rapport au niveau de réalisation au 30 septembre 2017.

Tableau 2: Les prévisions des recettes 2018 par rapport au niveau de réalisation au 30 septembre 2017.

Compte	Intitulés	Budget 2017(A)	Réalisation au 30/09/2017 (2)	Taux de réalisation (3)	Prévisions 2018(B)	Quotepart dans les ressources	Ecart (B-A)	Taux de variation (6)
A. RESSOURCES INTERIEURES								
71	PRODUITS FISCAUX	682 265 699 891	629 234 356 007	92,2	745 830 610 145	60,9	63 564 910 254	9,3
72	PRODUITS NON FISCAUX	56 022 238 607	40 881 860 407	73,0	61 383 118 403	5,0	5 360 879 796	9,6
74	PRODUITS FINANCIERS	10 000 000			10 000 000	0	0	0,0
78	PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 411 824 395	44 206 400	0,1	44 651 095 000	3,6	-3 760 729 395	-7,8
TOTAL RESSOURCES INTERIEURES		786 709 762 893	670 160 422 814	85,2	851 874 823 548	69,6	65 165 060 655	8,3
B. DONS								
73	DONS	366 055 894 352			372 250 575 882	30,4	6 194 681 530	1,7
C. TOTAL DES RECETTES								
TOTAL DES RECETTES		1 152 765 657 245	670 160 422 814	58,1	1 224 125 399 430	100	71 359 742 185	6,2

Source : tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir des données de la LF 2017, de l'OBR au 30 septembre 2017 et du PLF 2018

Le tableau ci-dessus montre que sur le montant global de 1 224 125 399 430 FBU représentant les ressources globales de l'Etat pour l'exercice 2018, les ressources intérieures occupent 69,6% contre 30,4% des Dons. En ce qui concerne les ressources intérieures les recettes fiscales contribuent à 60,9% les recettes non fiscales à 5% et les recettes exceptionnelles à 3,6%.

III.1.2 Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont constituées par les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, les impôts sur les biens et services ainsi que les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales.

III.1.2.1. Analyse de l'évolution des recettes fiscales

Le tableau ci-dessous met en exergue le comportement des ressources fiscales sur la période de 2013 au 30 septembre 2017

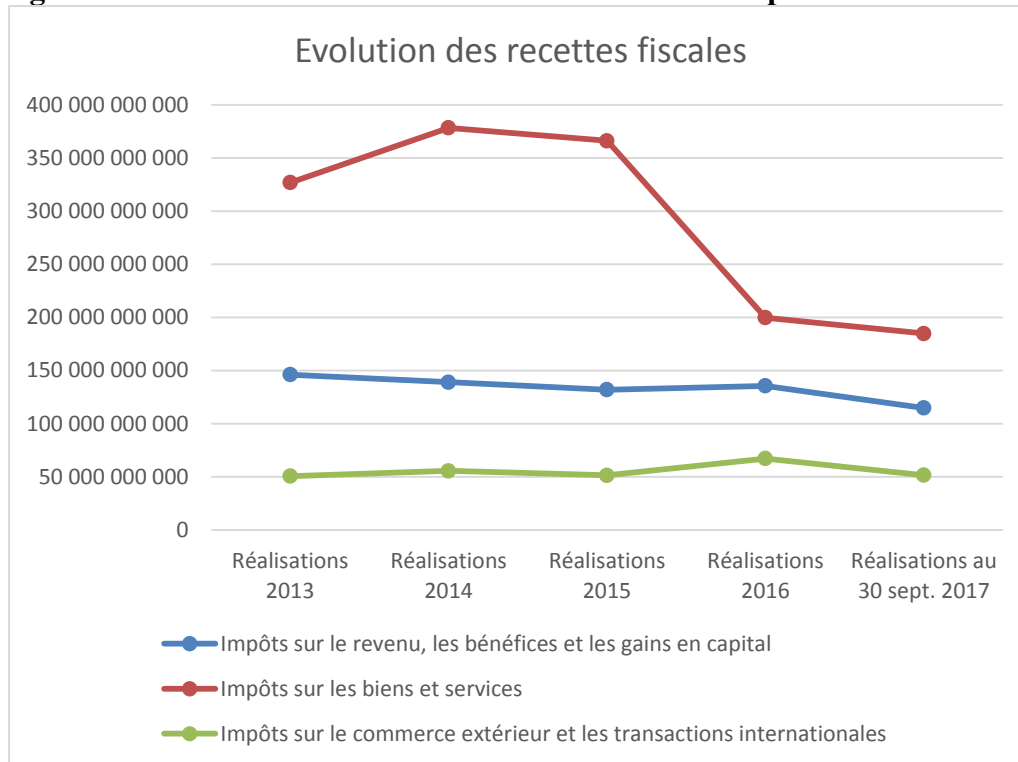
Tableau 3: Analyse de l'évolution des réalisations des recettes fiscales de 2013 au 30 septembre 2017

N° Cpte	Intitulés	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations au 30 sept. 2017	Prévisions 2018
711	Impôts sur le revenu les bénéfices et les gains en capital	146 205 100 749	139 085 303 123	132 037 180 301	135 678 618 374	114 840 734 442	177 937 338 337
714	Impôts sur les biens et services	326 963 645 055	378 460 138 499	366 181 874 986	199 782 403 426	184 927 492 323	451 802 236 591
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	50 712 368 558	55 588 764 012	51 450 025 210	67 178 660 864	51625003298	98 091 035 217
	Total	523 881 114 362	573 134 205 634	549 669 080 497	402 639 682 664	351 393 230 063	727 830 610 145

Source : élaboré par la Cour des Comptes à partir des données des Lois de règlement de 2013, 2014, données sur réalisation des recettes de 2015 et 2016 et les données sur réalisation des recettes au 30 septembre 2017 de l'OBR.

L'analyse du rythme de l'évolution des recettes fiscales sur la période de 2013 au 30 septembre 2017 montre que les recettes fiscales hors exonérations ont connu une augmentation pour la période de 2012 à 2014 d'une part et une diminution à partir de l'exercice 2015 à nos jours d'autre part.

Le graphique suivant le montre clairement.

Figure 1: Evolution des recettes fiscales de 2013 au 30 septembre 2017

La situation détaillée des recettes fiscales se présente ainsi :

- les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ont une tendance toujours à la baisse (de 2012 à 2015), sauf en 2016 où on assiste à une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent car les recettes sont passées de 132 037 180 301 FBU en 2015 à 135 678 618 374 FBU en 2016, soit une augmentation de 3 641 438 073 FBU (2,8%) ;
- les recettes des impôts sur les biens et services affichent une évolution positive de 2012 à 2014 contrairement à la période de 2015 à nos jours où cette catégorie de recettes ne cesse de décroître.

III.1.2.2. Analyse des prévisions des recettes fiscales de 2018 par rapport au niveau de réalisation au 30 septembre 2017

Le tableau ci-dessous montre les prévisions des recettes fiscales compte tenu de leur niveau de réalisation au 30 septembre 2017

Tableau 4: Comparaison des prévisions des recettes fiscales de 2018 et le niveau de réalisation au 30 septembre 2017

N° Cpte	Libellé	Prévision Budget 2017 (A)	Réalisation au 30 sept 2017	Taux de réalisation au 30 sept 2017	Prévisions budget 2018 (B)	Ecart (B-A)	Taux de variation
711	Impôts sur le revenu les bénéfiques et les gains en capital	162 397 223 941	114 840 734 442	70,7	177 937 338 337	15 540 114 396	9,6
714	Impôts sur les biens et services	404 844 197 564	184 927 492 323	45,7	451 802 236 591	46 958 039 027	11,6
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	97 024 278 386	51 625 003 298	53,2	98 091 035 217	1 066 756 831	1,1
76	Impôts et taxes exonérés	18 000 000 000	111 563 000 000	619,8	18 000 000 000	0	0,0
	Total	682 265 699 891	462 956 230 063	67,9	727 830 610 145	63 564 910 254	22,3

Source : tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir des données de La Loi de Finances 2017 et le projet de loi de Finances 2018, les rapports de l'OBR sur les réalisations des recettes au 30 septembre 2017.

Du tableau ci-dessus, il se dégage que les recettes fiscales prévues pour l'exercice 2018 sont en augmentation de 22,3% par rapport à celles de 2017 ; elles sont passées de 682 265 699 891 FBU à 727 830 610 145 FBU. Cette variation à la hausse est due principalement aux :

- impôts sur le revenu les bénéfiques et les gains en capital qui ont connu une augmentation de 15 540 114 396 FBU (9,6%) car ils passent de 162 397 223 941 FBU en 2017 à 177 937 338 337 FBU en 2018. Au 30 septembre 2017, le taux de réalisation était de 70,7%.
- impôts sur les biens et services dont le montant passe de 404 844 197 564 FBU en 2017 à 451 802 236 591 FBU en 2018, soit avec une augmentation de 46 958 039 027 FBU représentant un taux d'accroissement de 11,6%. Au 30 Septembre 2017, le budget de ce type d'impôt n'était réalisé qu'à hauteur de 45,6%.

La Cour constate que le montant de 451 802 236 591 FBU représentant les prévisions des recettes d'impôt sur les biens et services pour 2018 est irréaliste compte tenu de son niveau de réalisation au 30 septembre 2017 (45,6%).

La Cour fait remarquer que le montant des prévisions des Exonérations n'a pas changé de 2017 à 2018 au moment où les rapports de l'OBR montrent que sur un montant de 18 000 000 000 FBU qui avait été prévu en 2017, la réalisation au 30 Septembre affichait un montant de 111,568 milliards, soit un taux d'exécution de 619,9%.

La Cour constate que les prévisions sur cette rubrique sont irréalistes.

La Cour recommande de faire des prévisions des recettes fiscales et des exonérations réalistes en tenant compte du niveau des réalisations au 30 septembre de l'année en cours

III.1.3. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont composées par les revenus de la propriété, la vente de biens et services, les revenus administratifs, les amendes et pénalités ainsi que autres produits non fiscaux.

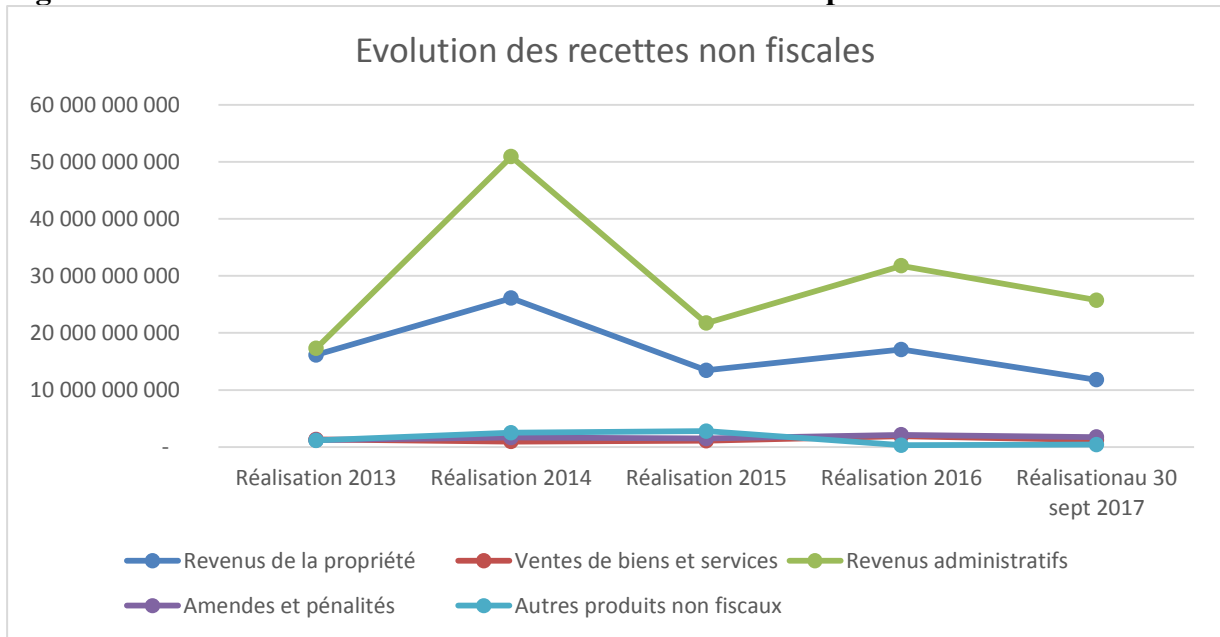
III.1.3.1. Analyse de l'évolution des recettes non fiscales en comparaison avec les prévisions de 2018

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent l'évolution des recettes non fiscales sur une période de cinq ans et les prévisions pour le budget 2018.

Tableau 5: Evolution des réalisations des recettes non fiscales de 2013 au 30 septembre 2017

N°	INTITULE	Réalisations 2013	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations au 30 sept 2017	Prévisions 2018
721	Revenus de la propriété	16 124 273 116	26 111 930 443	13 435 933 557	17 087 714 889	11 796 473 799	21 074 382 406
722	Ventes de biens et services	1 307 857 331	957 092 147	1 091 802 323	1 886 956 147	1 188 263 739	3 208 754 342
723	Revenus administratifs	17 291 711 895	50 909 612 670	21 722 952 689	31 781 684 821	25 732 787 993	33 850 872 145
724	Amendes et pénalités	1 201 463 167	1 660 441 499	1 488 273 046	2 140 677 536	1 740 367 518	2 544 651 365
728	Autres produits non fiscaux	1 151 768 487	2 500 827 122	2 780 607 986	296 621 394	423 967 358	704 458 145
	TOTAL	37 077 073 996	82 139 903 881	40 519 569 601	53 193 654 787	40 881 860 407	61 383 118 403

Source : tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir de ses rapports des années antérieures, des données de l'OBR sur la réalisation des recettes au 30 septembre 2017 et du PLF 2018.

Figure 2: évolution des recettes non fiscales de 2013 au 30 septembre 2017

Le tableau et le graphique ci-dessus montrent que :

- de 2014 à 2015, les recettes non fiscales ont connu une diminution de **41 620 334 280 FBU** Représentant un taux de **50,67%** ; car elles sont passées de **82 139 903 881 Fbu** en 2014 à **40 519 569 601 FBU** en 2015 ;
- de 2015 à 2016, les recettes non fiscales affichent une augmentation de **12 674 085 186 FBU**, représentant un taux de **31,2%** ; car elles sont passées de **40 519 569 601 FBU** en 2015 à **53 193 654 787 FBU** en 2016.

III.1.3.2. Analyse des prévisions de 2018 par rapport aux réalisations au 30 septembre 2017

Le tableau ci-dessous montre les prévisions des recettes non fiscales pour le budget 2018 par rapport à leur niveau de réalisation au 30 septembre 2017.

Tableau 6: Prévisions des recettes non fiscales pour le budget 2018 par rapport à leur niveau de réalisation au 30 septembre 2017.

N°	intitulé	prévisions 2017(a)	réalisation au 30 sept 2017	taux de réalisation n	prévision 2018 (b)	écarts (b-a)	taux de variation
721	revenus de la propriété	19 233 856 318	11 796 473 799	61,3	21 074 382 406	1 840 526 088	9,6
722	ventes de biens et de services	2 928 518 558	1 188 263 739	40,6	3 208 754 342	280 235 784	9,6
723	revenus administratifs	30 894 514 415	25 732 787 993	83,3	33 850 872 145	2 956 357 730	9,6
724	amendes pénalités	2 322 414 853	1 740 367 518	74,9	2 544 651 365	222 236 512	9,6
728	autres produits non fiscaux	642 934 463	423 967 358	65,9	704 458 145	61 523 682	9,6
	TOTAL	56 022 238 607	40 881 860 407	73,0	61 383 118 403	5 360 879 796	9,6

Source: Tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir des données de la LF 2017, des réalisations au 30 septembre 2017 de l'OBR et celles du PLF 2018

Le tableau ci-dessus montre qu'au 30 septembre 2017, les réalisations des recettes non fiscales ont été de **40 881 860 407 FBU** sur une prévision de **56 022 238 607 FBU**, soit un taux de réalisation de **73%**.

L'exposé des motifs indique que l'accroissement des prévisions des recettes non fiscales de 9,6% s'explique par l'augmentation des recettes suivantes : les revenus de la propriété, des ventes des biens et services et l'accroissement des droits administratifs.

Au regard de l'évolution des recettes non fiscales sur la période de 2013 à 2016, et tenant compte du niveau de réalisation au 30 septembre 2017, la Cour constate que les prévisions des recettes non fiscales de 2018 de 61 383 118 403 FBU semblent réalistes.

III.1.4. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués par les produits de la liquidation des entreprises, les produits de la récupération des détournements et des malversations économiques, les produits AMISOM et MINUSCA, les recettes des collectivités locales et les recettes tirés sur l'Office Burundais des Mines et des carrières.

III.1.4.1. Analyse de l'évolution des produits exceptionnels de 2013 au 30 septembre 2017 et les prévisions de 2018

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des produits exceptionnels sur une période de cinq ans (de 2013 à 2017).

Tableau 7: Evolution des réalisations des produits exceptionnels de 2013 au 30 septembre 2017 et les prévisions de 2018

No de compte	Intitulés	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation au30/9/2017	Prévision 2018
781	Produits de la liquidation des entreprises publiques	179 311 630	42 679 472	10 152 277	40 540 000	44 206 400	1 095 000
7812	Cession des véhicules	960 746 034	1 480 517 985				
782	Récupération des produits détournés et malversation	240 229 592	0	461 332 952			0
783	Produits de la privatisation des entreprises publiques	713 383 733	0				0
784	AMISOM et MINUSCA	2 451 649 921	2 718 577 988				3 000 000 000
785	Recettes des collectivités locales	132 274 876	229 407 333				34 092 440 000
786	Recettes offices Burundais des Mines et Carrières						7 557 560 000
786	Remboursement salaire indument perçu	0	189 803 674		0		
7880	Autres produits exceptionnels	3 648 974	0		0		
	TOTAL	4 681 244 760	4 660 986 452	471 485 229	40 540 000		44 651 095 000

Source : tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir des données du PLF 2018, des réalisations au 30/09/2017 et des rapports de la Cour des comptes.

Comme le montre le tableau ci-dessus, le niveau de réalisation de certaines recettes exceptionnelles n'est pas connu car les données n'ont pas été mises à la disposition de la Cour par le ministère des finances alors que les services de l'OBR disent qu'ils s'occupent seulement des produits fiscaux et non fiscaux.

En conséquence, la Cour des comptes n'est pas en mesure de faire un commentaire quelconque sur les prévisions des recettes exceptionnelles.

La Cour recommande au ministère des finances de produire au Parlement les données qui ont été à la base des prévisions des recettes exceptionnelles.

La Cour constate qu'au niveau des produits exceptionnels, il apparaît un nouveau produit intitulé « Office Burundais des Mines et des Carrières » pour un montant de 7 557 560 000FBU.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions d'éclairer le Parlement sur la base de calcul de ce montant inscrit en loi de Finances 2018.

III.1.5. Les Dons

Les dons prévus pour l'année 2018 sont composés seulement des dons sur projet avec financement extérieur.

III.1.5.1. Analyse de l'évolution des prévisions des dons sur une période de 5 ans, de 2013 au 30 septembre 2017

Le tableau ci-après présente l'évolution des prévisions des dons sur une période de 5 ans.

Tableau 8: Evolution des prévisions des dons de 2013 à 2018

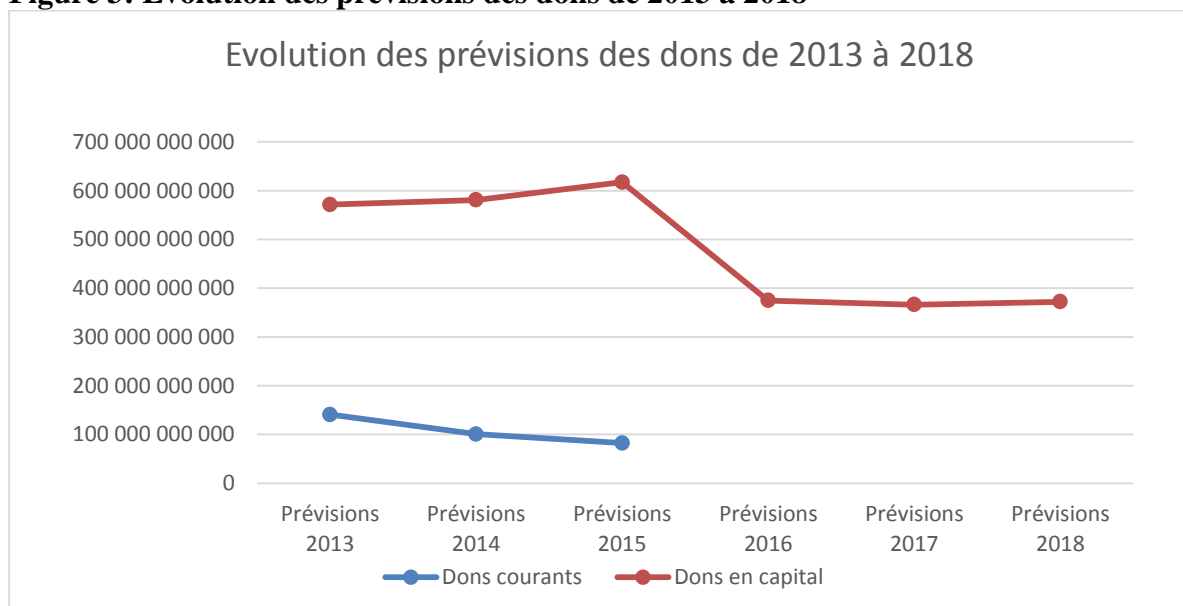
Libellé	Prévisions 2013	Prévisions 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017	Prévisions 2018
Dons courants	140 672 813 062	100 751 240 000	82 292 000 000			
Dons en capital	571 247 203 376	581 044 928 983	617 325 823 946	374 757 105 382	366 055 894 352	372 250 575 882
Total	711 920 018 451	681 796 168 983	699 617 823 946	374 757 105382	366 055 894 352	372 250 575 882

Source : tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir des données de la LF 2013 à 2017 et du PLF2018

L'analyse du tableau ci-dessus montre que le Gouvernement n'a pas bénéficié de dons budgétaires (dons courants) à partir de l'exercice 2016.

Quant aux dons en capital, même s'ils n'ont pas été complètement suspendus, ils ont été sensiblement réduits de 2015 à 2016. Ils sont passés de **617 325 823 946 FBU** à **374 757 105 382 FBU**, soit une diminution de **242 568 718 564 FBU (39,3%)**, comme le montre le graphique suivant.

Figure 3: Evolution des prévisions des dons de 2013 à 2018



III.1.5.2. Analyse des prévisions des dons pour 2018 par rapport aux réalisations au 30 septembre 2017

Le tableau ci-dessous montre le niveau des réalisations des dons au 30 septembre 2017 et les prévisions de 2018.

Tableau8: Prévisions des dons pour 2018 par rapport aux réalisations au 30 septembre 2017

N° de comptes	Libellé	Prévisions 2017	Réalisations au 30/09/2017	prévisions 2018	Ecart sur prévisions
731	Dons courants				
732	Dons sur projets	366 055 894 352		372 250 575 882	6 194 681 530
	TOTAL	366 055 894 352		372 250 575 882	6 194 681 530

Source : tableau élaboré par la Cour des Comptes à partir des données de la LF 2017 et PLF 2018

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les dons sur projets sont prévus pour un montant de 372 250 575 882 FBU en 2018 contre 366 055 894 352 FBU de 2017, soit une augmentation de 6 194 681 530 FBU (1,7%).

La Cour constate que les prévisions des dons sur projets de l'exercice 2018 ne tiennent pas compte du niveau de réalisation au 30 Septembre 2017 car ces données ne sont pas disponibles ni dans les services du CNCA ni dans ceux du ministère des finances, du budget et de la privatisation.

La Cour des Comptes recommande aux services concernés d'instaurer un système de suivi de la gestion des dons.

III.1.5.3. Analyse des dons en capital par origine

Les dons en capital sont financés par les organisations publiques et conventions bilatérales ainsi que les organisations internationales. Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 9: Analyse des dons en capital par leurs origines

N° compte	Libellé	Prévisions 2017	Prévisions 2018	% de la composante des dons par catégorie	Ecart
732	Dons en capital	366 055 894 352	372 250 575 882		6 194 681 530
7 321	Dons sur organisations publiques et conventions bilatérales				
73 212	Chine	18 074 000 000	18 074 000 000	16,7	0
73 213	Belgique	44 690 997 859	42 128 458 859	39,0	-2 562 539 000
73 214	Pays-Bas	1 500 000 000	6 500 000 000	6,0	5 000 000 000
73 218	Autres	10 000 000 000	41 235 600 000	38,2	31 235 600 000
	Total des dons sur conventions bilatérales	74 264 997 859	107 938 058 859		33 673 061 000
7 322	Dons sur organisations internationales				
73 221	IDA-BM	142 198 230 092	221 174 083 595	84,3	78 975 853 503
73 225	Union Européenne	9 371 625 000	2 522 000 000	1,0	-6 849 625 000
73 228	Autres	57 844 813 001	40 616 433 428	15,5	-17 228 379 573
73 229	nations-unies	82 376 228 400	0		-82 376 228 400
	Total dons sur organisations internationales	291 790 896 493	262 312 517 023		-29 478 379 470
	Total global des dons	366 095 894 352	372 250 575 882		6 154 681 530

Source: PLF 2018

Il ressort de ce tableau que les prévisions des dons en capital pour le budget 2018 (372 250 575 882 FBU) sont financées par les organisations publiques et conventions bilatérales ainsi que les organisations internationales respectivement à hauteur de 107 938 058 859 FBU et 262 312 517 023 FBU.

La Cour constate que les dons enregistrés dans les sous Comptes « autres » que ça soit au niveau des organisations publiques 41 235 600 000 FBU (38,2%) ou des organisations internationales 40 616 433 428 FBU (15,5%) ne font pas apparaître l'origine des financements.

La Cour des comptes recommande de ventiler ce montant des dons enregistrés dans le compte intitulé « autres » pour permettre d'identifier l'origine des financements.

III.2. Dépenses de l'Etat, exercice 2018

III.2.1. Aperçu général des dépenses

L'article 2 du projet de loi des finances exercice 2018 indique que les dépenses totales du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2018 s'élèvent à 1 388 174 793 623FB contre 1 326 831 923 450FBU en 2017, soit une augmentation de 61 342 870 173FBU représentant un taux de 4,6%.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des dépenses par nature.

Tableau 10: Répartition des dépenses de l'Etat par nature.

Nature de la dépense	Prévisions Budget 2017 (A)	Prévisions Budget 2018 (B)	Part en %	Variation (B-A)	Variation en %
a) dépenses courantes	813 463 465 644	868 616 895 408	62,6	55 153 429 764	6,8
Dépenses sur Biens et services et autres transferts courants					
Dépenses sur Biens et services et autres transferts courants	743 710 031 392	803 523 790 741	57,9	59 813 759 349	8,0
Salaires	388 580 975 456	409 595 054 343	29,5	21 014 078 887	5,4
Autres biens et services	110 701 190 467	121 247 791 415	8,7	10 546 600 948	9,5
Arriérés sur le secteur public et privé				0	
Contributions aux organismes internationaux	16 384 728 182	16 422 578 182	1,2	37 850 000	0,2
Transferts aux ménages	49 488 636 368	48 923 730 629	3,5	-564 905 739	-1,1
Subsides et subventions	160 192 665 465	188 972 800 718	13,6	28 780 135 253	18,0
Imprévus	361 835 454	361 835 454	0,03	0	-
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	1,3	0	-
Versements d'intérêts	61 553 434 252	56 893 104 667	4,1	-4 660 329 585	-7,6
Versements d'intérêts extérieurs	15 522 627 581	13 622 105 294	0,98	-1 900 522 287	-12,2
Versement d'intérieur	46 030 806 671	43 270 999 373	3,1	-2 759 807 298	-6,0
Dépenses de fonds	8 200 000 000	8 200 000 000	0,6	0	-
fonds routier national	8 200 000 000	8 200 000 000	0,6	0	-
b) Dépenses en capital et prêts nets	513 368 457 806	519 557 898 215	37,4	6 189 440 409	1,2
Dépenses en capital	513 368 457 806	519 557 898 215	37,4	6 189 440 409	1,2
Dépenses en capital Sur budget national	124 923 030 806	130 434 608 176	9,4	5 511 577 370	4,4
Paiement arriérés sur budget national				0	
Tirages sur dette direct	22 389 532 648	16 872 714 157	1,2	-5 516 818 491	-24,6
Dons en capital	366 055 894 352	372 250 575 882		6 194 681 530	1,7

			26,8		
TOTAL DES DEPENSES	1 326 831 923 450	1 388 174 793 623		61 342 870 173	4,6

Source : PLF 2018 et ses annexes

Les dépenses de l'Etat se répartissent par nature en deux grandes catégories de dépenses à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital et prêts nets. Les dépenses courantes du budget 2018 occupent 62,6% des dépenses totales (1 388 174 793 623 FBU) contre 37,4% des dépenses en capital et prêts nets (Investissement).

Par rapport à l'exercice précédent, le Budget Général de l'Etat a connu une augmentation d'un montant de 61 342 870 173 FBU, soit 4,6% car il a passé de 1 326 831 923 450 FBU en 2017 à 1 388 174 793 623 FBU en 2018.

Les dépenses salariales de l'Etat représentent 29,5% des dépenses totales.

L'article 3 du PLF, exercice 2018 renseigne que les dépenses courantes sont prévues à hauteur de 868 616 895 405 FBU contre un montant de recettes courantes de 807 213 728 548 FBU, soit une différence de 61 403 166 857 FBU.

La Cour constate que pour le budget 2018, les recettes courantes ne pourront pas financer les dépenses courantes encore moins les investissements.

La Cour recommande au Ministère ayant les finances dans ses attributions d'aligner les dépenses aux recettes attendues.

L'article 2 du PLF 2018 renseigne pour la rubrique « Autres biens et services » un montant de 121 247 791 415 FBU qui diffère de celui renseigné sur la même rubrique au niveau de la classification économique (121 097 791 415 FBU), soit un écart de 150 000 000 FBU.

La Cour recommande au Ministère de produire les données concordantes.

III.2.2. De la répartition des dépenses (Fonctionnement et investissement) sur ressources nationales du PLF 2018 par Ministères et Institutions

Le tableau ci-dessous montre la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur ressources nationales par ministères et institutions regroupés dans les trois catégories de services (Services généraux, Services sociaux et Services économiques)

Tableau 11: Répartition des dépenses du budget sur ressources nationales par ministère et institution

Ministère / institution	Budget2017 (A)	Part en %	Budget 2018 (B)	Part en %	Variation (B-A)
Présidence de la République	21 040 243 987	2,2	26 855 627 288	2,6	5 815 383 301
Première vice- présidence	1 413 735 330	0,1	1 706 312 814	0,2	292 577 484

Deuxième vice- présidence	1 340 047 922	0,1	1 873 677 381	0,2	533 629 459
Secrétariat General du Gouvernement	703 294 559	0,07	1 007 955 946	0,1	304 661 387
Assemblée nationale	10 099 968 516	1,0	10 764 511 208	1,0	664 542 692
Sénat	5 588 493 699	0,6	6 044 126 159	0,6	455 632 460
Cour des comptes	971 266 638	0,10	980 703 577	0,1	9 436 939
Commission Electorale Nationale Indépendante	7 200 000 000	0,7	22 437 514 043	2,2	15 237 514 043
Ministère de l'intérieur et de la formation patriotique	4 635 422 028	0,5	4 307 303 054	0,4	-328 118 974
Ministère du développement communal	61 476 676 397	6,3	61 891 586 895	5,9	414 910 498
Ministère de la sécurité publique	65 462 189 739	6,7	70 505 356 819	6,8	5 043 167 080
Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale	22 814 724 211	2,3	23 170 570 955	2,2	355 846 744
Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	109 850 696 189	11,2	116 326 971 246	11,2	6 476 275 057
Ministère des finances du budget et de la privatisation	176 418 781 035	18,0	176 509 756 188	17,0	90 975 153
Ministère de la justice et garde des sceaux	17 909 358 543	1,8	20 340 374 554	2,0	2 431 016 011
Ministère a la présidence charge de la bonne gouvernance et du plan	4 386 486 757	0,4	6 651 057 729	0,6	2 264 570 972
Ministère des postes des technologies de l'information de la communication et des medias	6 252 884 131	0,6	6 693 642 777	0,6	440 758 646
Ministère de la fonction publique du travail et de l'emploi	6 835 094 840	0,7	7 836 886 199	0,8	1 001 791 359
Ministère des affaires de la communauté est-africaine	14 821 101 471	1,5	14 993 351 227	1,4	172 249 756
Ombudsman	807 540 521	0,1	1 308 048 424	0,1	500 507 903
SERVICES GENERAUX	540 028 006 513	55,3	582 205 334 483	56,0	42 177 327 970
Ministère de l'éducation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	270 157 394 397	27,6	288 514 638 015	27,7	18 357 243 618
Ministère de la sante publique et de lutte contre le sida	84 017 382 930	8,6	88 755 372 957	8,5	4 737 990 027
Ministère des droits de la personne humaine et des affaires sociales et du genre	7 759 684 470	0,8	8 198 166 308	0,8	438 481 838
Ministère de la jeunesse des sports et de la culture	2 342 383 999	0,2	2 794 195 190	0,3	451 811 191
SERVICES SOCIAUX	364 276 845 796	37,2	388 262 372 470	37,3	23 985 526 674
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	24 885 312 720	2,5	25 734 703 237	2,5	849 390 517
Ministère du commerce de l'industrie et du tourisme	1 813 047 173	0,2	2 482 492 944	0,2	669 445 771
Ministère de l'énergie et des mines	28 197 908 336	2,9	24 235 121 008	2,3	-3 962 787 328
Ministère de l'eau de l'environnement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	5 492 996 242	0,6	6 341 959 946	0,6	848 963 704
Ministère des transports des travaux publics et de l'équipement	12 775 747 667	1	10 967 349 616	1,1	-1 808 398 051
SERVICES ECONOMIQUES	73 165 012 138	7,5	69 761 626 751	6,7	-3 403 385 387

TOTAL GENERAL	977 469 864 447	100,0	1 040 229 333 704	100,	62 759 469 257

SOURCES : *Tableau confectionné par la Cour des Comptes à partir des données du PLF2018*

Le tableau ci-dessus montre que sur un crédit de 1 040 229 333 704 FBU prévues pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement, les services généraux vont consommer 582 205 334 483 FBU, soit 56,0 % ; les services sociaux vont consommer 388 262 372 470 FBU, soit 37,3% et les services économiques 69 761 626 751 FBU soit 6,7%.

La Cour constate que ces prévisions s'alignent sur les priorités du Gouvernement indiquées dans l'exposé des motifs.

III.2.3. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont constituées par les rémunérations des salariés (compte 61), les services extérieurs (compte 62), les achats (compte 63), les charges financières (compte 64), les subventions (compte 65), les allocations-contributions et exonérations (compte 66) et les prestations sociales employeurs, assistance sociale et autres charges (compte 67).

III.2.3.1. Rémunération des salariés (Compte 61)

Les charges salariales sont prévues à hauteur de 409 595 054 343 FBU en 2018 contre 388 580 975 456 FBU en 2017, soit un accroissement de 21 014 078 887 FBU représentant 5,4%. Elles sont réparties dans les différentes catégories comme le montre le tableau suivant :

Tableau 12: comparaison des prévisions des charges salariales de 2017 et à 2018 compte tenu de leur niveau d'exécution au 30 septembre 2017

COMPT E	Libellé	Prévisions 2017	Exécutions 2017	Taux de réalisations 2017	Prévision 2018	Variation (2018-2017)	Variation en %
61	REMUNERATION DES SALARIES	388 580 975 456	289 512 103 246	74,50	409 595 054 343	21 014 078 887	5,4
611	Rémunération des sous-statuts	282 786 009 394	211 596 319 532	74,83	302 744 141 674	19 958 132 280	7,1
612	Rémunération des sous-contrat	60 974 620 174	44 690 557 539	73,29	65 168 086 472	4 193 466 298	6,9
613	Vacataire contractuels journaliers et occasionnels	1 154 891 239	568 298 576	49,21	1 101 985 424	-52 905 815	- 4,6
614	Indemnités particulières - pouvoirs publics	7 595 956 616	5 704 040 712	75,09	7 595 956 616	0	-
615	Prime et indemnités diverses	588 741 951	413 507 225	70,24	588 741 951	0	-
616	Contributions sociales	35 480 756 082	26 539 379 662	75,10	32 396 142 206	-3 084 613 876	- 8,7

Source : Tableau confectionné par la Cour des Comptes sur base des données du PLF2018 et des données de l'OBR

Le tableau ci-dessus montre que les prévisions des charges salariales pour 2018 ont connu une augmentation de 5,4% par rapport à 2017. Cette augmentation est due essentiellement au budget de la rémunération des sous statuts et celui des sous contrats qui vont connaître des accroissements respectifs de 7,1% et 6,9% .

Par contre les rubriques « Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels » et « Contributions sociales » vont connaître des diminutions respectives de 4,6% et 8,7%.

III.2.3.2. Autres biens et services

Selon la classification économique, ces dépenses se subdivisent en deux comptes à savoir le compte 62 « **Services extérieurs** » et le compte 63 « **Achats** ».

III.2.3.2.1 Services extérieurs

Le compte « **Services extérieurs** » comprend les rubriques suivantes : les frais de formation du personnel et frais de mission (621), les frais de relations publiques publicité et intendance (622), les contrats de prestation de services et abonnements (623), les locations (624), les entretiens et réparations (625), les assurances (626), les frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (627).

Les prévisions des dépenses des services extérieurs sont détaillées dans le tableau suivant :

**Tableau 13: Comparaison des prévisions des dépenses des services extérieurs de 2018
compte tenu du niveau de réalisation au 30 septembre 2017**

Compte	Libellé	Prévision 2017	Réalisation au 30/9/2017	Taux de réalisation	Prévision 2018	Variation	Variation en %
62	Service extérieur						
621	Frais de formation du personnel et frais de mission	7 180 490 640	6 763 689 209	94,19	8 085 404 333	904 913 693	12,6
622	Frais de relation publique et intendance	1 857 437 093	1 515 685 984	81,6	2 035 799 501	178 362 408	9,6
623	Contrat de prestation de service et abonnement	3 551 855 393	1 416 730 342	39,88	3 551 793 892	-61 501	-0,00173
624	Location	20 240 507 858	14 628 203 606	72,27	20 835 384 966	594 877 108	2,94
625	Entretien et réparation	7 768 390 403	7 464 420 548	96	9 994 899 407	2 226 509 004	28,66
626	Assurances	845 865 290	809 815 907	96	882 456 909	36 591 619	4,33
627	Frais d'honoraires d'actes et d'assistance technique	963 224 042	861 103 220	89	1 011 841 696	48 617 654	5,05
	Service extérieur	42 407 770 719	33459648816	78,89	46 397 580 704	3 989 809 985	9,41

Source : tableau confectionné par la Cour des Comptes à partir des données du PLF 2018 et d'exécution au 30 septembre 2017

Les prévisions des dépenses des services extérieurs passent de 42 407 770 719 FBU en 2017 à 46 397 580 704 FBU en 2018, soit une augmentation de 3 989 809 985 FBU représentant 9,4%.

Cette augmentation est due principalement aux augmentations pour les sous comptes suivants :

- Le sous compte « Frais de formation du personnel et frais de mission » est passé de 7 180 490 640 FBU en 2017 à 8 085 404 333Fbu en 2018, soit une augmentation de 904 913 693 FBU représentant 12,6% répartie comme suit :
 - Frais de mission à l'intérieur du pays qui sont passés de 2 281 824 729 FBU à 3 373 938 422Fbu (47,86%);
 - Frais de mission des diplomates à l'étranger qui passent de 285.600.000 à 300.000.000 FBU (5%)
 - Frais de mission des personnalités politiques à l'étranger qui passent de 1 709 828 420 à 1 712 228 420 FBU soit une augmentation de 0,14%.
- Le sous compte « Entretien et réparation » est passé de 7 768 390 403 en 2017 à 9 994 899 407 en 2018, soit une augmentation de 2 226 509 004 représentant 28,66%.

Cela est dû notamment à l'entretien des véhicules qui passe de 5 549 272 093Fbu à 7 080 991 274 FBU, soit une augmentation de 1 531 719 181 FBU (27,6%).

La Cour rappelle toutefois qu'il y a une politique de « charroi zéro » qui a été initiée par le Gouvernement comportant le paiement des indemnités kilométriques.

La Cour demande au Parlement de s'assurer que les utilisateurs des véhicules de fonction de l'Etat ne perçoivent pas en même temps les indemnités kilométriques.

La Cour constate que la rubrique « Frais de mission à l'intérieur du pays » a connu une forte augmentation de 47,86%.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions d'éclairer le Parlement sur les raisons de cette augmentation.

III.2.3.2.2. Les Achats (Compte 63)

Le compte 63 « Achats » est composé des sous –rubriques :

- ✓ Fournitures techniques ;
- ✓ Fournitures administratives ;
- ✓ Petit matériel mobilier et équipement ;
- ✓ Energie et eau.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions des achats de 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017.

Tableau 14: Comparaison des prévisions des achats de 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017

Comptes	Libellés	Prévisions 2017 (A)	Exécution au 30/9/2017	Taux d'exécution	Prévisions 2018 (B)	variation (B-A)	Taux de variation en %
63	Achats	68 143 419 748	60 415 207 419	88,7	74 680 210 711	6 536 790 963	9,6
631	Fournitures techniques	57 813 949 519	56 761 974 455	98,2	62 719 924 661	4 905 975 142	8,5
632	Fournitures administratives	8 401 635 252	2 446 832 778	29,1	8 319 642 167	-81 993 085	-1,0
634	Petit matériel mobilier et eq.	267 658 442	203 350 074	76,0	267 658 442	0	0,0
635	Energie et eau	1 660 176 535	1 003 050 112	60,4	3 372 985 441	1 732 808 906	103,2

Source: Tableau élaboré à partir du rapport sur l'exécution du budget au 30/9/2017 et du PLF 2018.

Les dépenses du compte 63 « Achats » pour la gestion budgétaire 2018 sont prévues pour un montant de 74 680 210 711 FBU contre une prévision de 68 143 419 748 FBU en 2017, soit une hausse de 9,6%.

Le budget de l'Energie et Eau est passé de 1 660 176 535 FBU en 2017 à 3 372 985 441 FBU en 2018, soit une augmentation de 1 712 808 906 FBU (103,2%). Cette augmentation a été occasionnée par la révision des tarifs de la REGIDESO.

III.2.3.2.3. Les charges financières (Compte 64)

Les charges financières sont constituées par les rubriques suivantes : « Intérêts sur emprunts extérieurs », « Intérêts sur emprunts intérieurs », « Perte de change et Autres charges financières »

Le tableau ci-dessous indique le niveau de leurs prévisions par rapport à 2017.

Tableau 15: Analyse des prévisions des charges financières par rapport au niveau d'exécution au 30 septembre 2017

Intitulé	Prévision 2017 (A)	Exécution au 30 Septembre 2017	Taux d'exécution	Prévision 2018 (B)	Variation en %	Variation (B-A)
641 Intérêts sur emprunts extérieurs	15 522 627 581	5 897 717 658	37,8	13 622 105 294	-12,2	-1900522287
6411 Intérêts aux administrations publiques	9 052 897 230	1 837 447 255	20,2	7 052 897 230	-22	-2000 000 000
64120 Intérêts aux organisations internationales	6 469 730 351	4 042 270 403	62,4	6 569 208 064	1,5	99 477 713
642 Intérêts sur emprunts intérieurs	46 030 806 671	14 431 870 764	31,35	43 270 999 373	-6	-2 759 807 298
64220 Intérêts avances consolidées de la BRB	17 178 265 518	12 895 754 590	75,1	16 736 697 098	-2,5	-441 568 420
64240 Intérêts des obligations	25 050 434 950	0	0	25 050 434 950	0	0
64280 Intérêts sur autres dettes contractualisées	3 802 106 203	1 536 116 174	40,4	1 483 869 325	-61	-2 318 238 878
644 Perte de change	50 000 000	0	0	50 000 000	0	0
648 Autres charges financières	100 000 000	0	0	100 000 000	0	0
Total	61 703 434 252	20 311 588 422	32,92	57 043 104 667	-7,5	-4 660 329 585

Source : Tableau confectionné par la CdC à partir de des données de la classification économique d'exécution des dépenses au 30 septembre 2017

Les charges financières vont passer de 61 703 434 252 FBU en 2017 à 57 043 104 667 FBU en 2018, soit une diminution de 7,5% due à la diminution des :

- ✓ Intérêts aux Administrations publiques : le budget est passé de 9 052 897 230 FBU en 2017 à 7 052 897 230 FBU en 2018, soit une diminution de 2 000 000 000 FBU représentant un taux de 22% ;
- ✓ Intérêts aux Avances consolidés de la BRB ; le budget est passé de 17 178 265 518 FBU en 2017 à 16 736 697 098 FBU en 2018, soit une diminution de 441 568 420 FBU représentant un taux de 2,5% ;
- ✓ Intérêts sur Autres dettes contractualisées : le budget est passé de 3 802 106 203 FBU en 2017 à 1 483 869 325 FBU en 2018, soit une diminution de 2 318 238 878 FBU représentant un taux de 61%.

III.2.3.3. Les subventions (Compte 65)

Pour l'exercice sous analyse, les prévisions du compte 65 « Des subventions » concernent uniquement les subventions réservées aux collectivités territoriales (subventions des communes). Le montant qui a été prévu pour faire face à cette dépense est de 51 798 639

FBU en 2017 contre 48 798 639 FBU en 2018, soit une réduction d'un montant de 3 000 000 FBU. A ce montant s'ajoute un montant de 500 millions que le gouvernement attribue chaque année à chaque commune pour réaliser les activités prioritaires contenues dans leurs Plans Communaux de Développement Communautaires (PCDC).

III.2.3.4. Les allocations-Contributions et Exonérations (Compte 66)

Le compte 66 comporte les allocations aux pouvoirs publics (661), les allocations aux services ministériels (662), les allocations aux entités administratives autonomes (664), les contributions aux organisations internationales(666), ainsi les Exonérations accordées(667).

Tableau 16: comparaison des variations des prévisions des Allocations, Contribution et Exonérations pour 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017

Cpte	Libellé	Prévisions 2017	Exécution au 30 sept. 2017	% exécution	Prévisions 2018	Variation	Taux variation
661	Allocations aux pouvoirs publics	114 519 165 336	89 182 714 685	78	140 742 942 956	26 223 777 620	22,9
662		24 975 631 232	24 255 611 539	97	27 534 988 865	2 559 357 633	10,25
664	Allocations aux entités administratives autonomes	20 646 070 258	14 683 832 795	71	20 646 070 258	0	0
666	Contributions aux organisations internationales	16 384 728 182	17 413 632 300	106,3	16 422 578 182	37 850 000	0,23
667	Exonérations accordées	18 000 000 000	111 563 000 000		18 000 000 000	0	0
	TOTAL	194 525 595 008			223 346 580 261	28 820 985 253	14,8

Source : Classification économique des dépenses du PLF 2018 et classification économique d'exécution des dépenses au 30 septembre 2017

Les allocations, contributions, subsides et exonérations vont passer de 194 525 595 008 FBU en 2017 à 223 346 580 261 FBU en 2018 soit un accroissement de 14,8%. Celui-ci est lié principalement à l'augmentation du budget des :

- ✓ Allocations aux pouvoirs publics qui passe de 114 519 165 336 FBU en 2017 à 140 742 942 956 FBU en 2018, soit une augmentation de 26 223 777 620 FBU représentant 22,9% ;
- ✓ Allocations aux services ministériels qui vont accroître de 10,25% par rapport au budget de l'année précédente.

La Cour constate qu'au cours de l'exécution budgétaire 2017, le montant de 9 646 336 190 FBU a été transféré au compte 66 dont 7 821 717 109 FBU pour appuyer le budget des allocations aux pouvoirs publics et 1 802 381 670 FBU pour les contributions aux organisations internationales.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions de prévoir un budget réaliste conforme aux besoins réels des services ministériels pour ne pas recourir aux transferts dont le montant reste limité par la loi.

a) Contributions aux organisations internationales

Au 30 septembre 2017, le taux d'exécution du budget prévu pour les contributions aux organisations internationales est de 106,3% si bien qu'il a été obligatoire de recourir aux

transferts pour augmenter le crédit initial. Pour l'exercice 2018, il est prévu une augmentation du budget de 0,23%.

b) Exonérations accordées

Le budget voté pour les exercices 2017 et 2018 au titre des exonérations est de 18.000.000.000 FBU. Selon le rapport officiel de l'OBR au 30 Septembre 2017, le montant des exonérations qui avait été exécuté, était de l'ordre de 111,56 milliards.

III.2.3.5. Les prestations sociales Employeurs, Assistance sociale et Autres charges (Compte 67)

Le Compte (67) est composé par les prestations sociales Employeur, Assistance sociale et Autres transferts courants.

Le tableau suivant indique les prévisions de cette rubrique pour 2018 par rapport à leur niveau d'exécution au 30/9/2017.

Tableau 17: comparaison des prévisions des prestations sociales Employeur, Assistance sociale et Autres charges de 2018 par rapport à leur niveau d'exécution au 30 septembre 2017

Compte	Intitulé	Prévisions de 2017 (A)	Exécution au 30/9/2017	Taux	Prévisions de 2018 (B)	Ecart (B-A)
671	Prestations sociales Employeur		6 326 770	4,8	131 000 000	
672	Assistance sociale	8 519 541 940	1 052 542 034	12,3	6 887 204 332	- 1 632 337 608
67	Total	8 650 541 940	1 058 868 804	12,2	7 018 204 332	- 1 632 337 608

Sources : *Le PLF 2018 et exécution du budget 2017 à fin septembre*

Le niveau d'exécution au 30 septembre 2017 des prestations sociales Employeur, Assistance sociale est faible (12,2%).

En conséquence pour l'exercice sous analyse, le crédit accordé au titre de prestations sociales employeur n'a pas varié de 2017 à 2018 et celui réservé à l'assistance sociale pour cet exercice accuse une diminution de 19,2% par rapport à l'exercice précédent.

III.2.4 Les dépenses en capital (investissement)

Les dépenses en capital sont constituées par les dépenses en capital sur ressources nationales et les dépenses en capital sur les ressources extérieures (Tirages sur dette directe et Dons en capital).

Le tableau ci-dessous renseigne sur les proportions des crédits alloués à ces différentes composantes des dépenses en capital (investissement).

Tableau 18: Répartition des dépenses en capital

Dépenses en capital	Prévisions 2017	Part en %	Prévisions 2018	Part en %	Variation	Taux de variation en %
Ressources nationales	124 923 030 806	24,3	130 434 608 176	251	5 511 577 370	4,4
Tirages sur dette directe	22 389 532 648		16 872 714 157		-5 516 818 491	-24,6
Dons en capital	366 055 894 352		372 250 575 882		6 194 681 530	1,7
S/T Ressources Extérieures	388 445 427 000	75,7	389 123 290 039	749	667 863 000	0,2
Total Dépenses en capital	513 368 457 806		519 557 898 215	1000	6 189 440 409	1,2

Source : Art 2 du PLF 2018

L'analyse du tableau ci-dessus montre qu'en 2017 les dépenses en capital étaient financées à hauteur de 24,3% par les ressources nationales et 75,7% par les ressources extérieures. La situation est presque la même en 2018 car les ressources nationales vont contribuer à hauteur de 251% contre 74,9% des ressources extérieures.

La lecture du tableau montre aussi une rubrique « Paiement arriérés sur budget national » mais ne prévoit pas un montant pour faire face à cette dépense.

La Cour recommande au ministère des finances d'éclairer le Parlement sur la situation des arriérés.

III.2.4.1. Analyse comparative des prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales par rapport à leur niveau d'exécution au 30/09/2017

Les dépenses en capital sur ressources nationales sont constituées par les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les stocks, les titres et participations ainsi que les Ressources transférées au projet sur financements extérieurs

Le tableau ci-dessous indique les prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales compte tenu du niveau de réalisation au 30 septembre 2017.

Tableau 19: Analyse comparative des prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales de 2018 compte tenu du niveau d'exécution au 30 septembre 2017

Compte	Libellés	Prévisions	exécution au 30 septembre	Taux d'exécution (%)	Prévisions 2018	Variation
	Investissements	124 923 030 806	48 786 034 874	39	130 923 030 806	4,8
20	Immobilisations incorporelles	829 175 961	249 691 592	30	952 164 761	14,8
21	Immobilisations corporelles	103 069 245 585	34 08 525 676	33	96 671 853 359	6,2
22	Stocks	8 242 000 000	8 129 000 000	99	9 755 760 000	18,4
26	Titres et participations	1 172 000 000	29 800 970	3	4 667 850 800	298,3

27	Ressources transférées au projet sur financements extérieurs	11 610 609 260	6 169 016 636	53	18 386 979 256	58,4
----	--------------------------------------------------------------	----------------	---------------	----	----------------	------

Source : PLF 2018 et classification économique (exécution des dépenses à fin septembre 2017)

Les dépenses en capital sur ressources nationales vont connaître une augmentation de 4,8% même si le niveau d'exécution au 30 septembre 2017 est relativement faible (39%).

La Cour constate que le montant des prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales est irréaliste étant donné qu'au 30 septembre 2017, le budget n'était exécuté qu'à hauteur de 39%.

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions de faire des prévisions réalistes.

III.2.4.2. Budget d'investissement alloué aux Infrastructures (routes et bâtiments)

Le tableau ci-dessous montre les prévisions des investissements de 2018 alloués aux infrastructures par rapport aux prévisions de 2017.

Tableau 20: Niveau de prévisions du budget d'investissement alloué aux Infrastructures (Routes et Bâtiments)

Libellés	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Ecart	Variations en %
Mabanda-Mugina	209 997 151	209 997 151	-	-
RN4	20 000 000	-	-20 000 000	-100
Projet multinational de construction de la RN5 BUJUMBURA-NYAMITANGA	250 000 000	250 000 000	-	-
Construction de la route Gitega-Ngozi	80 000 000	80 000 000	-	-
Fonds de contrepartie du Burundi au projet de chemin de fer ISAKA-KEZA-KIGALI-MUSONGATI	83 000 000	83 000 000	-	-
RN18 Nyakararo-Mwaro-Gitega	505 697 069	400 000 000	-105 697 069	-21
RN13 Makebuko-Ruyigi	270 000 000	270 000 000	-	-
Projet chemin de fer uvira - musongati	768 220 200	100 000 000	-668 220 200	- 87
RN1:PROJET PURI	200 000 000	10 000 000	-190 000 000	-95
Projet de construction d'un aéroport de secours à KABAMBA-NGOZI (frais d'indemnisation)	478 302 931	140 000 000	-338 302 931	-71
Projet de développement du transport urbain	80 000 000	50 000 000	-30 000 000	-38

RN16 BURURI-MAHWA-GISHUBI-GITEGA	10 000 000	50 000 000	40 000 000	400
MULTINATIONAL NYANZA LAC-BUJUMBURA	-	29 052 143	29 052 143	
Aménagement et bitumage RN11 et RN17 BURURI-MAKAMBA et GIHARO-CANKUZO	-	20 000 000	20 000 000	
Aménagement et bitumage RN9 BUBANZA-NDORA	-	221 016 597	221 016 597	
Projet de délocalisation des garages dans les quartiers résidentiels	-	10 000 000	10 000 000	
Programme de mise en place des stations d'arrêt et de repos le long du corridor Nord	-	20 000 000	20 000 000	
Projet de développement du corridor de transport sur le lac TANGANYIKA	-	70 000 000	70 000 000	
Total	2 955 217 351	2 013 065 891	-942 151 460	-11

Source : PLF 2018

Il ressort de ce tableau que le montant affecté aux infrastructures (routes et bâtiments) est de 2 013 065 891 FBU en 2018 contre 2 955 217 351 FBU en 2017, soit une diminution de 942 151 460 FBU (11%).

Le constat est que la contrepartie pour certains projets a sensiblement diminué. C'est le cas des projets suivants :

- ✓ Projet chemin de fer UVINZA-MUSONGATI : La contrepartie de l'Etat sera de 100 000 000 FBU en 2018 contre 768 220 200 FBU prévu en 2017, soit une diminution de 668 220 200 FBU(87%) ;
- ✓ Projet de construction d'un aéroport de secours à KABAMBA-NGOZI (frais d'indemnisation) : La contrepartie de l'Etat sera de 140 000 000 FBU en 2018 contre 478 302 931 FBU prévu en 2017, soit une diminution de 338 302 931 FBU(71%).

D'autres projets nécessitant une contrepartie de l'Etat ont été prévus dans le budget 2018. Il s'agit des projets suivants :

- ✓ Multinationale Nyanza lac-Bujumbura : 29 052 143 FBU ;
- ✓ Aménagement et bitumage RN11 et RN17 Bururi-Makamba et Giharo-Cankuzo : 20 000 000 FBU ;
- ✓ Aménagement et bitumage RN9 BUBANZA-NDORA : 221 016 597 FBU ;
- ✓ Projet de délocalisation des garages dans les quartiers résidentiels : 10 000 000 FBU ;
- ✓ Programme de mise en place des stations d'arrêt et de repos le long du corridor Nord : 20 000 000 FBU ;
- ✓ Projet de développement du corridor de transport sur le lac TANGANYIKA : 70 000 000 FBU

La Cour constate que le montant de la contrepartie prévu dans le budget 2018 pour les infrastructures de l'Etat (routes et bâtiments) a diminué de 11%.

III.2.4.3. Ressources transférées aux projets sur financement extérieur au titre de contrepartie nationale

Les ressources transférées aux projets sur financement extérieur au titre de contrepartie nationale sont présentées par ministère comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 21: Niveau des prévisions de la contrepartie nationale pour les projets financés sur financements extérieurs

Compte	libellé de la contrepartie nationale	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Variation	Taux de variation(%)
	Ministère du développement communal	110 314 058	110 314 058	-	-
508	Contrepartie au projet de formation des acteurs locaux	110 314 058	110 314 058	-	-
	Ministère des finances du Budget et de la privatisation	79 386 720	109 386 720	30 000 000	38
506	Contrepartie IDEC	49 386 720	49 386 720	-	-
509	Contrepartie au projet facilité pour l'appui à la transition	30 000 000	30 000 000	-	-
510	Projet de développement local pour l'emploi	-	30 000 000	30 000 000	
	Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance	100 000 000	100 000 000	-	-
511	Contrepartie à la stratégie nationale du développement des statistiques du Burundi	100 000 000	100 000 000	-	-
	Ministère des postes des technologies de l'information de la communication et des médias	150 884 520	199 952 424	49 067 904	33
505	Projet RCIP2 pour le SETIC	150 884 520	199 952 424	49 067 904	33
	Ministère de la fonction publique du travail et de l'emploi	1 890 000	1 890 000	-	-
501	Contrepartie au comité technique de pilotage BIT/IPEC	1 890 000	1 890 000	-	-
	Ministère de la santé et de la lutte contre le sida	6 695 239 634	6 910 205 232	214 965 598	3

501	Contrepartie gouvernementale pour l'achat des contraceptifs	108 000 000	108 000 000	-	-
502	Contrepartie gouvernementale pour le programme de lutte contre l'onchocercose	12 120 000	12 120 000	-	-
504	Contrepartie gouvernementale pour les vaccins	755 034 402	1 000 000 000	244 965 598	32
535	Contribution à l'achat des antipaludiques pour le paludisme simple	4 790 085 232	4 790 085 232	-	-
536	Contribution à l'organisation de l'enquête démographique et santé	30 000 000	-	- 30 000 000	- 100
596	Production des médicaments	1 000 000 000	1 000 000 000	-	-
35	Ministère des droits de la personne humaine et des affaires sociales et du genre	568 253 311	611 305 322	43 052 011	8
502	Contrepartie au projet FC/SOS Burundi kinder doof	75 600 000	75 600 000	-	-
503	Contrepartie au projet "Maison des femmes"	38 449 944	43 641 955	5 192 011	14
504	Contrepartie à l'autonomisation des femmes	100 000 000	100 000 000	-	-
505	Contrepartie au projet Appui à la Reconstruction des maisons pour les sinistrés	38 100 000	42 384 434	4 284 434	11
506	Contrepartie consolidation de la paix	150 000 000	145 715 566	- 4 284 434	- 3
508	Contrepartie centre Humura	166 103 367	166 103 367	-	-
509	Projet Appui aux filets sociaux MERANKABANDI	-	37 860 000	37 860 000	
40	Ministère de l'agriculture et de l'élevage	975 195 666	1 206 960 266	231 764 600	24
501	Contrepartie au centre d'appui IMBO-MOSO	48 000 000	48 000 000	-	-
508	Contrepartie au projet PRODEFI	82 500 000	82 500 000	-	-
511	Contrepartie PAIOSA	100 150 266	100 150 266	-	-

512	Contrepartie au projet d'appui aux infrastructures rurales de BUGESERA	16 235 400	-	- 16 235 400	- 100
513	Contrepartie enquête nationale agricole au Burundi	500 000 000	500 000 000	-	-
519	Contrepartie au projet PROSANUT	13 230 000	13 230 000	-	-
559	Contrepartie au PRRIE de la BADEA	193 080 000	403 080 000	210 000 000	109
601	Contrepartie au projet de construction du centre modèle	-	50 000 000	50 000 000	
41	Ministère du commerce de l'industrie et du tourisme	11 000 000	5 000 000	- 6 000 000	- 55
501	Contrepartie construction d'un centre d'exposition vente	6 000 000	-	- 6 000 000	- 100
506	Contrepartie équipements BBN	5 000 000	5 000 000	-	-
42	Ministère de l'énergie et des mines	381 000 000	7 280 000 000	6 899 000 000	1 811
502	Contrepartie au financement KFW: trois stations de pompage	60 000 000	60 000 000	-	-
510	Contrepartie projet régional d'eau potable et d'assainissement -phase II	120 000 000	-	- 120 000 000	- 100
526	Contrepartie au projet d'électrification rurale en province Kirundo	201 000 000	-	- 201 000 000	- 100
534	Contrepartie projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de KABU	-	4 000 000 000	4 000 000 000	
535	Contrepartie projet d'aménagement de la centrale hydroélectrique de RUZIBAZI	-	800 000 000	800 000 000	
536	Contrepartie projet de construction de la ligne A220KV KAMANYORA-BUJUMBURA et les postes associés	-	500 000 000	500 000 000	
537	Contrepartie projet de construction de la ligne A220KV RUSUMO-GITEGA et les postes associés	-	1 920 000 000	1 920 000 000	
44	Ministère de l'eau de l'environnement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	592 151 144	861 176 818	269 025 674	45

501	Programme national de lutte antiérosive	41 843 144	30 782 818	- 11 060 326	- 26
502	Contrepartie au renforcement des capacités dans le domaine de la cartographie et du SIG	18 900 000	18 900 000	-	-
503	Contrepartie à la gestion intégrée des ressources en eau	18 000 000	18 000 000	-	-
505	Contrepartie au projet DSS de l'IBN	15 120 000	15 120 000	-	-
506	Contrepartie au projet de réhabilitation des milieux dégradés dans le bassin du Congo	36 900 000	36 900 000	-	-
507	Contrepartie à l'appui à l'élaboration des cartes topographiques numériques de la ville de Bujumbura et d'autres villes	18 900 000	28 900 000	10 000 000	53
508	Contrepartie au programme national foncier	53 920 000	18 505 343	- 35 414 657	-66
509	Contrepartie au lac victoria environnemental management projet II	7 560 000	7 560 000	-	-
510	contrepartie à Appui à l'aménagement des villages ruraux	37 800 000	37 800 000	-	-
511	Contrepartie au projet sur l'amélioration et l'efficacité des AP du Burundi (contrepartie à la gestion des Aires protégées au Burundi)	37 800 000	37 800 000	-	-
512	contrepartie au Programme d'éducation environnementale	18 900 000	18 900 000	-	-
513	contrepartie à la Surveillance environnementale en temps réel pour un développement durable du Burundi	12 600 000	12 600 000	-	-
514	contrepartie à la Révision de la stratégie nationale en matière de diversité biologique	4 914 000	-	- 4 914 000	-100
515	contrepartie autorité du lac Tanganyika	300 000 000	500 000 000	200 000 000	67
517	contrepartie au projet réhabilitation du Burundi AL 3èm communication sur les changements climatiques	4 914 000	4 914 000	-	-
524	contrepartie sur l'état des lieux des ressources en eaux au Burundi	12 000 000	-	- 12 000 000	-100

528	contrepartie au renforcement des capacités pour la gestion des POP au Burundi	6 000 000	6 000 000	-	-
539	contrepartie au projet PABVARC	-	87 000 000	87 000 000	
45	Ministère des transports des travaux publics et de l'équipement	2 755 217 351	2 003 065 891	- 752 151 460	-27
505	contrepartie MABANDA-MUGINA	209 997 151	209 997 151	-	-
506	contrepartie RN4(expropriation)	20 000 000	-	- 20 000 000	- 100
507	contrepartie du projet multinational de construction de la RN5 BUJUMBURA-NYAMITANGA	250 000 000	250 000 000	-	-
510	contrepartie pour la construction GITEGA-NGOZI	80 000 000	80 000 000	-	-
513	Fonds de contrepartie du Burundi au projet de chemin de fer ISAKA-KEZA-KIGALI-MUSONGATI	83 000 000	83 000 000	-	-
518	contrepartie MAKEBUKO-RUYIGI	270 000 000	270 000 000	-	-
521	contrepartie RN18 NYAKARARO-MWARO-GITEGA (Y compris les frais d'indemnisation)	505 697 069	400 000 000	- 105 697 069	-21
523	contrepartie au projet chemin de fer UVINZA-MUSONGATI	768 220 200	100 000 000	- 668 220 200	-87
527	Projet PURI (expropriation)	200 000 000	10 000 000	- 190 000 000	- 95
528	Projet de construction d'un aéroport de secours à KABAMBA-NGOZI (frais d'indemnisation)	478 302 931	140 000 000	- 338 302 931	-71
529	Projet de développement du transport urbain	80 000 000	50 000 000	- 30 000 000	-38
530	RN16 BURURI-MAHWA-GISHUBI-GITEGA	10 000 000	50 000 000	40 000 000	400
577	contrepartie pour la construction de la route NYANZA-LAC-BUJUMBURA	-	29 052 143	29 052 143	
578	contrepartie aménagement et bitumage RN11 et RN17BURURI-MAKAMBA et GIHARO-CANKUZO	-	20 000 000	20 000 000	
579	contrepartie aménagement et	-	221 016 597	221 016 597	

	bitumage RN9 BUBANZA-NDORA				
580	Contrepartie au projet de délocalisation des garages dans les quartiers résidentiels	-	10 000 000	10 000 000	
581	Contrepartie au programme de mise en place des stations d'arrêt et de repos le long du corridor Nord	-	20 000 000	20 000 000	
582	Contrepartie au projet de développement du corridor de transport sur le lac Tanganyika	-	70 000 000	70 000 000	
	TOTAL	12 267 757 884	19 197 414 307	6 929 656 423	56

Source : PLF 2018

Le tableau ci-dessus montre que pour l'exercice 2018, les charges de contrepartie de l'Etat pour les ressources transférées aux projets sur financement extérieur ont connu une augmentation de 6 929 656 423 FBU, soit 56% car elles sont passées de 12 267 757 884 FBU en 2017 à 19 197 414 307 FBU.

Cette augmentation est due à l'accroissement de l'enveloppe budgétaire par rapport à l'exercice précédent pour les projets suivants :

- ✓ PRRIE de la BADEA (**du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage**) dont l'enveloppe est passée de 193 080 000 FBU en 2017 à 403 080 000 FBU en 2018 (108,8%);
- ✓ Appui à l'élaboration des cartes topographiques numériques de la ville de Bujumbura et d'autres villes (**ministère de l'eau de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme**) dont l'enveloppe budgétaire qui était de 18 900 000 FBU en 2017 a été portée à 28 900 000 FBU en 2018 (53,9%) ;
- ✓ Autorité du lac Tanganyika (**ministère de l'eau de l'environnement de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**) dont budget qui était de 300 000 000 FBU en 2017 a été revu à la hausse jusqu'à 500 000 000 FBU en 2018 (67%) ;
- ✓ Bururi-Mahwa-Gishubi-Gitega (**ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement**) dont le budget est passé de 10 000 000 FBU en 2017 à 50 000 000 FBU en 2018 (400%).

III.2.4.4. Analyse de la répartition des tirages sur prêts de développement

Les ministères bénéficiaires des tirages sur prêts de développement pour l'exercice sous analyse sont le ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, le ministère de l'Agriculture et de l'élevage, le ministère de l'Energie et des Mines et le ministère des Transports des Travaux Publics et de l'Équipement.

Le tableau ci-après indique le montant dont chaque ministère va bénéficier.

Tableau 22: Répartition du budget des tirages sur prêts de développement par Ministère bénéficiaire :

Compte	Libellés	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Variation	Taux de variation	Part en %
	Ministère des finances du budget et de la privatisation	0	2 445 734 328	2 445 734 328		12,7
	Projet facilité pour l'appui à la transition	0	2 445 734 328	2 445 734 328		
	Ministère de l'agriculture	5 567 631 421	3 556 245 027	-2 011 386 394	-36,1	18,41
591	Fond de sécurité et de développement rural	4 635 144 821	1 275 036 617	-3 360 108 204	-72,5	6,60
592	Réhabilitation et renforcement des infrastructures d'élevage	932 486 600	2 281 208 410	1 348 721 810	144,6	11,81
	Ministère de l'énergie et des mines	14 356 396 204	10 870 734 802	-3 485 661 402	-24,3	56,27
504	KABU- 16	8 397 176 188	4 734 009 182	-3 663 167 006	-43,6	24,51
519	CHE JIJI -MULEMBWE	3 371 944 867	3 068 694 345	-303 250 522	-9,0	15,88
526	Projet d'électrification rural en province Kirundo	2 587 275 149	3 068 031 275	480 756 126	18,6	15,88
	Ministère des transports des travaux publics et de l'équipement	2 465 505 023	2 445 734 328	-19 770 695	-0,8	12,66
507	Projet multinational de construction de la RN5 BUJUMBURA-NYAMITANGA	2 465 505 023	2 445 734 328	-19 770 695	-0,8	12,66
	TOTAL GENERAL	22 389 532 648	19 318 448 485	-3 071 084 163	-13,7	100

Source : PLF 2018

Les tirages sur prêts de développement prévus pour 2018 s'élèvent à 19 318 448 485 FBU contre 22 389 532 648 FBU en 2017, soit une diminution de 3 071 084 163 FBU (13,7%).

III.2.4.5. Analyse de la répartition des tirages sur dons de développement

Le montant des tirages sur dons de développement prévus pour l'exercice 2018 est de 372 250 575 882 FBU contre 366 055 894 352 FBU qui avait été voté en 2017, soit une augmentation de 6 194 681 530 FBU (2%).

Le tableau ci-dessous montre la répartition du budget des tirages sur dons de développement entre onze ministères bénéficiaires.

Tableau 23: Répartition du budget des tirages sur dons de développement par Ministère

Libellés	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Part en %	Ecart	Variation en%
Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique	0	675 434 448	0,2	675 434 448	-
Ministère du Développement Communal	2 313 458 859	2 313 458 859	0,6	0	0

Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	0	233 804 232	0,1	233 804 232	-
Ministère des Finances du Budget et de la Privatisation	100 000 000	7 264 400 000	1,9	7 164 400 000	7164
Ministère à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance et du Plan	1 980 000 000	0	0	-1 980 000 000	-100
Ministère de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi	800 000 000	0	0	-800 000 000	-100
Ministère des Affaires de la Communauté Est Africaine	1 291 300 000	0	0	-1 291 300 000	-100
Ministère de l'Education de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	4 600 000 000	4 600 000 000	1,2	0	0
Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le SIDA	79 559 219 000	79 382 068 723	21,3	-177 150 277	0
Ministère des Droits de la Personne Humaine et des Affaires sociales et du Genre	0	8 717 342 000	2,3	8 717 342 000	-
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	111 438 500 000	103 500 000 000	27,8	-7 938 500 000	-7
Ministère du Commerce de l'Industrie et du Tourisme	760 700 000	4 472 259 345	1,2	3 711 559 345	488
Ministère de l'Energie et des Mines	94 512 935 002	136 524 808 275	36,7	42 011 873 273	44
Ministère de l'eau de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	11 645 300 000	0	0	-11 645 300 000	-100
Ministère des Transports des Travaux Publics et de l'Equipement	57 054 481 491	24 567 000 000	6,6	-32 487 481 491	-57
Total général	366 055 894 352	372 250 575 882	100	6 194 681 530	2

Source : PLF 2018

L'analyse du tableau ci-dessus montre les ministères dont les budgets ont subi une forte augmentation d'une part et ceux dont les budgets ont subi une forte diminution d'autre part :

A) Les ministères dont les budgets ont subi une forte augmentation :

- ✓ ministère des Finances, du budget et de la privatisation : 7 164 400 000 FBU alloué aux projets de renforcement des capacités institutionnelles pour l'efficacité gouvernementale PRCIEG (7164%)
- ✓ ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme : 3 711 559 345 FBU (488%);
- ✓ ministère de l'Energie et des Mines : 42 011 873 273 FBU (44%).

B) Les ministères dont leurs budgets ont subi une forte diminution de budget :

- ✓ ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement : 7 938 500 000 FBU (57%) ;
- ✓ ministère de l'Agriculture et de l'Élevage : 32 487 481 491 FBU (7%).

III.2.5. Des dépenses de fonds

Les Fonds prévus pour l'exercice 2017 et 2018 sont au nombre de trois : Fonds Routier National, Fonds Commun de l'éducation et Fonds Commun des Fertilisants.

Le tableau suivant indique les prévisions des dépenses de fonds de 2018 par rapport à 2017.

Tableau 24: Des dépenses de fonds

Intitulés	Crédits 2017	Part en %	Crédits 2018	Part en %	Variation
Fonds Routier Nationale	8 200 000 000	57,3	8 200 000 000	42,5	-
Fonds Commun de l'Education	4 600 000 000	32,2	4 600 000 000	23,8	-
Fonds Commun des Fertilisants	1 500 000 000	10,5	6 500 000 000	33,7	5 000 000 000
TOTAL GENERAL	14 300 000 000	100	19 300 000 000	100	5 000 000 000

Source : PLF 2018

Il ressort de ce tableau que les dépenses des Fonds ont connu une augmentation de 5 000 000 000 FBU (35%) car elles sont passées de 14 300 000 000 FBU en 2017 à 19 300 000 000 FBU en 2018 en raison de l'augmentation du budget du Fonds Commun des Fertilisants qui est passé de 1 500 000 000 FBU en 2017 à 6 500 000 000 FBU en 2018.

Le budget du fonds routier national indique que les dépenses proviendront de la taxe sur le carburant, l'impôt sur véhicules, permis de conduire et la taxe de péage-route comme le montre le tableau suivant :

Tableau 25: Budget du Fonds routier national

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Taxe sur le carburant	5 382 248 155	I. Entretien des routes	7 481 682 019
Impôt sur le véhicule	811 5 351	II. Fonctionnement	718 317 981
Permis de conduire	63 606 692	Carburant	26 953 214
Taxe de péage route	1 942 869 802	Equipement et fourniture de bureau	67 587 808
		Charge salariales et formation	287 520 113
		Entretien maintenance constructions	102 581 277
		Frais de mission et contrôle des travaux communication documentation et publicité	146 689 627
		Assurance véhicules	18 639 844
		Frais d'étude honoraires consultants et jetons de présence	68 346 098
TOTAL	8 200 000 000		8 200 000 000

Source : PLF 2018

La lecture du tableau ci-dessus nous montre que parmi les sources de financement du Fonds Routier National figure l'impôt sur véhicules qui n'est plus en vigueur depuis 2017 (article 35 de la loi des finances 2017)

La Cour constate que le projet de loi de finances 2018 prévoit une recette pour le Fonds routier national sur un impôt qui n'est plus en vigueur.

CHAPITRE IV : ANALYSE DES EQUILIBRES DU BUDGET

La loi de finances 2018 fixe le déficit base caisse à hauteur de 164 049 394 193 FBU. Il représente 20,3% des recettes courantes 18,9% des dépenses courantes 13,4% des recettes totales et 11,8% des dépenses totales.

Le tableau ci-après indique les principaux soldes 2018.

Tableau 26: Principaux soldes budgétaires

	BUDGET 2017	BUDGET 2018	Variation	En %
I. RECETTES COURANTES	738 287 938 498	807 213 728 548	68 925 790 050	9,3
RECETTES FISCALES	682 265 699 891	745 830 610 145	63 564 910 254	9,3
Impôts sur le revenu les bénéfices et les gains en capital	162 397 223 941	177 937 338 337	15 540 114 396	9,6
Impôts intérieur sur biens et services	404 844 197 564	451 802 236 591	46 958 039 027	11,6
Impôts sur le commerce extérieur & les transactions internationales	97 024 278 386	98 091 035 217	1 066 756 831	1,1
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0	0,0
Recettes non fiscales	56 022 238 607	61 383 118 403	5 360 879 796	9,6
Revenu de la propriété	19 233 856 318	21 074 382 406	1 840 526 088	9,6
Autres recettes non fiscales	36 788 382 289	40 308 735 997	3 520 353 708	9,6
II. DONNS	366 055 894 352	372 250 575 882	6 194 681 530	1,7
Dons courants	0	0	0	
Dons en capital	366 055 894 352	372 250 575 882	6 194 681 530	1,7
III. Produits financiers	10 000 000	10 000 000	0	0,0

*Gains de change	10 000 000	10 000 000	0	0,0
IV. RECETTES EXCEPTIONNELLES	48 411 824 395	44 651 095 000	-3 760 729 395	-7,8
*AMISOM & MINUSCA	3 000 000 000	3 000 000 000	0	0,0
*Liquidation des Entreprises Publiques	109 245 312	1 095 000	-108 150 312	-99,0
*Privatisation des Entreprises Publiques	1 800 000 000	0	-1 800 000 000	-100,0
*Récupération des fonds détournés et malversations	1 852 579 083	0	-1 852 579 083	-100,0
*Recettes des collectivités locales	41 650 000 000	34 092 440 000	-7 557 560 000	-18,1
*Recettes office burundais des Mines et carrières		7 557 560 000	7 557 560 000	
TOTAL RECETTES ET DONS	1 152 765 657 245	1 224 125 399 430	71 359 742 185	6,2
V. DEPENSES COURANTES	813 463 465 644	868 616 895 408	55 153 429 764	6,8
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	743 710 031 392	803 523 790 741	59 813 759 349	8,0
Salaires	388 580 975 456	409 595 054 343	21 014 078 887	5,4
Autres biens et services	110 701 190 467	121 247 791 415	10 546 600 948	9,5
Contributions aux organismes internationaux	16 384 728 182	16 422 578 182	37 850 000	0,2

Transfert aux ménages	49 488 636 368	48 923 730 629	-564 905 739	-1,1
Subsides et subventions	160 192 665 465	188 972 800 718	28 780 135 253	18,0
Imprévus	361 835 454	361 835 454	0	0,0
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0	0,0
Versements d'intérêts extérieurs	15 522 627 581	13 622 105 294	-1 900 522 287	-12,2
Versements d'intérêts intérieurs	46 030 806 671	43 270 999 373	-2 759 807 298	-6,0
Dépenses de fonds	8 200 000 000	8 200 000 000	0	0,0
VI.SOLDE COURANT HORS DONS (I-V)	-75 175 527 146	-61 403 166 860	13 772 360 286	-18,3
VII.SOLDE COURANT Y COMPRIS DONS (I+II+III+IV-V)	339 302 191 601	355 508 504 022	16 206 312 421	4,8
VIII.DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	513 368 457 806	519 557 898 215	6 189 440 409	1,2
Dépenses en capital et Prêts nets	513 368 457 806	519 557 898 215	6 189 440 409	1,2
IX.DEFICIT GLOBAL AVEC DONS (VII-VIII)	-174 066 266 205	-164 049 394 193	10 016 872 012	-5,8
X.DEFICIT GLOBAL HORS DONS (VI-VIII)	-588 543 984 952	-580 961 065 075	7 582 919 877	-1,3
XI. RESTES A PAYER	0	0	0	
XII. DEFICIT (BASE CAISSE)(IX-XI)	-174 066 266 205	-164 049 394 193	10 016 872 012	-5,8

XIII. FINANCEMENT	174 066 266 205	164 049 394 193	-10 016 872 012	-5,8
Financement extérieur net	-495 783 013	-8 107 063 627	-7 611 280 614	1535,2
Tirage sur dette directe	22 389 532 648	16 872 714 157	-5 516 818 491	-24,6
Remboursement dette directe	-22 885 315 661	-24 979 777 784	-2 094 462 123	9,2
Financement intérieur net	174 562 049 218	172 156 457 820	-2 405 591 398	-1,4
Financement bancaire Dont :Avances BRB	144 281 681 046	141 876 089 648	-2 405 591 398	-1,7
Financement non bancaire	47 000 000 000	47 000 000 000	0	0,0
Remboursement dette intérieure	-16 719 631 828	-16 719 631 828	0	0,0
XIV. BESOIN DE FINANCEMENT (XII-XIII)	0	0	0	

Source : PLF article 3

IV.1.Détermination du déficit

Le projet de loi de finances 2018 établit un déficit courant hors-dons de 61 403 166 860 FBU contre 75 175 527 146 FBU en 2017, soit une différence de 13 772 360 286 FBU.

Quant au solde courant y compris les dons il est prévu à 355 508 504 022 FBU contre 339 302 191 601 FBU en 2017, soit une différence de 16 206 312 421 FBU.

Le déficit global avec dons s'élève à 164 049 394 193 FBU contre 174 066 266 205 FBU en 2017, soit une différence de 10 016 872 012 FBU.

Le déficit global hors-dons s'évalue à 580 961 065 075 FBU contre 588 543 984 952 FBU en 2017, soit une différence de 7 582 919 877FBU.

Le déficit Base caisse est prévu à 164 049 394 193 FBU contre 174 066 266 205FBU FBU en 2017, soit une diminution de 10 016 872 012 FBU représentant 58%.

Il est à préciser que les prévisions du solde base caisse du PLF 2018 concorde avec celles de son exposé des motifs et de la lettre de cadrage.

Toutefois, la Cour émet une réserve sur la sincérité de ce solde étant donné qu'il ne tient pas compte de l'apurement des arriérés (cfr article 3, PLF 2018).

IV.2. Financement du déficit

Le déficit (Base caisse) de 164 049 394 193 FBU de l'exercice sous-analyse sera financé par :

- Financement extérieur net : - 8 107 063 627 FBU (-4, 9%);
- Financement intérieur net : 172 156 457 820 FBU (104,9%).

Le financement extérieur net provient des tirages sur dette directe évalués à 16 872 714 157 FBU moins le montant de 24 979 777 784 FBU du remboursement de la dette directe

Le financement intérieur net sera composé des avances de la BRB (141 876 089 648 FBU) et du financement non bancaire (47 000 000 000 FBU) ; soustrait du remboursement de la dette intérieure (16 719 631 828 FBU).

Les avances de la BRB financeront le déficit du budget de l'Etat à hauteur de 86,4%.

La cour constate que l'Etat recourra aux avances de la BRB pour financer le déficit budgétaire à hauteur de 86,4% en violation de l'article 12 de la Loi relative aux finances publiques qui dispose que « ... l'Etat ne peut pas être financé par les avances de la Banque de la République du Burundi ».

La Cour recommande au Gouvernement de respecter l'article 12 de la loi relative aux finances en cas de besoin du financement du déficit budgétaire

CHAPITRE V : CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

V.1. CONSTATATIONS

La Cour constate que :

1. le projet de budget 2018 est soumis au vote du Parlement avant le vote de la loi de règlement et de compte rendu budgétaire pour les exercices 2015 et 2016 en violation de l'article 56 de la loi relative aux finances publiques ;
2. l'élaboration du projet de budget 2018 n'a pas été précédée par l'élaboration et la discussion du Document d'Orientation Budgétaire en violation de l'article 13 de la loi relative aux finances publiques ;
3. l'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté ;
4. elle ne peut pas se prononcer sur l'alignement des prévisions de la loi de finances aux hypothèses macroéconomiques étant donné que la Cour n'a pas pu accéder aux données chiffrées sur base desquelles ces hypothèses ont été arrêtées.
5. l'analyse du PLF exercice 2018 permet à la Cour des Comptes de constater que l'article 7 de la loi relative aux finances publiques qui parle de structure de la loi de finances a été respecté. Toutefois les charges de trésorerie pourraient manquer de sincérité du fait que les charges de remboursement d'emprunts ne sont pas détaillées ;
6. l'absence des documents qui devaient accompagner le Projet de Loi de Finances exercice 2018 à savoir les comptes consolidés de l'ensemble des administrations publiques pour le dernier exercice, le programme d'investissements publics (PIP) et un outil de programmation à moyen terme des grandes catégories de dépenses ;
7. l'analyse du projet de budget 2018 ne fait pas apparaître la variation des soldes des budgets annexes des soldes des budgets d'affectation spéciale des soldes des budgets de prêt ;
8. les prévisions de l'exercice ne sont pas réalistes pour la taxe à l'exportation des peaux brutes, la taxe de consommation sur le carburant, l'impôt locatif et la taxe anti-pollution sur les véhicules âgés de plus de dix ans au regard du niveau de réalisations au 30 septembre 2017 ;
9. le Ministre ayant les finances dans ses attributions n'a pas mis en place l'ordonnance fixant le cadre réglementaire des commissions techniques, comités de pilotage, toutes les cellules de gestion des marchés publics et des projets ainsi que toute activité ou événement gouvernemental impliquant les finances de l'Etat ;
10. le ministère ayant les finances dans ses attributions n'a pas éclairé le Parlement sur les bases d'estimation de l'impact budgétaire des nouvelles mesures fiscales;
11. le ministère ayant les finances dans ses attributions n'a pas établi la date de mise en application de chaque nouvelle mesure fiscale pour qu'elle produise un impact sur le

budget 2018 (à titre d'exemple, si la date d'application pour la contribution spéciale de 5% du résultat net avant l'impôt à charge des institutions financières (article 28 du PLF 2018) n'est pas établie, cette contribution ne produira l'impact que pour le budget 2019 ;

12. la taxe anti-pollution qui est fixée à 50% de la valeur CAF pour les sachets en plastique importés ne tient pas en considération les sachets en plastique produits localement ;
13. la base de calcul du niveau de réalisation des recettes courantes au 30 septembre 2017(soit un taux de réalisation de 77,6% indiqué dans l'exposé des motifs au lieu du taux de réalisation de 75,7% calculé à partir des données de PLF) qui a servi à l'estimation des prévisions des recettes courantes est erronée ;
14. le montant de 451 802 236 591FBU représentant les prévisions des impôts sur les biens et services est irréaliste compte tenu de son niveau de réalisation au 30 septembre 2017 (45,6%) ;
15. le montant des prévisions des exonérations n'a pas changé de 2017 à 2018 au moment où les rapports de l'0BR montrent que sur un montant de 18 000 000 000 FBU qui avait été prévu en 2017, l'exécution au 30 Septembre affichait un montant de 111 568 milliards soit un taux d'exécution de 619,9% ;
16. les prévisions des recettes non fiscales de 2018 (61 383 118 403 FBU) semble réalistes au regard de leur évolution sur la période de 2013 à 2016 et tenant compte du niveau de réalisation au 30 septembre 2017 ;
17. il est impossible de faire un commentaire quelconque sur les prévisions des recettes exceptionnelles étant donné que le niveau de leurs réalisations n'est pas connu ;
18. il existe un nouveau produit intitulé « Office Burundais des Mines et des Carrières » pour un montant de 7 557 560 000FBU ;
19. les prévisions de dons sur projets de l'exercice 2018 ne tiennent pas compte du niveau de réalisation au 30 Septembre 2017 car ces données ne sont pas disponibles ni dans les services du CNCA ni dans ceux du ministère en charge des finances du budget et de la privatisation ;
20. les dons enregistrés dans les sous Comptes « autres » que ça soit au niveau des organisations publiques 41 235 600 000 FBU (38,2%) ou des organisations internationales 40 616 433 428 FBU (15,5%) ne font pas apparaître l'origine des financements ;
21. les recettes courantes (807 213 728 548 FBU) ne pourront pas financer les dépenses courantes (868 616 895 405 FBU) encore moins les investissements ;
22. L'article 2 du PLF 2018 renseigne pour la rubrique « Autres biens et services » un montant de 121 247 791 415 FBU qui diffère de celui renseigné sur la même rubrique au niveau de la classification économique (121 097 791 415 FBU) soit un écart de 150 000 000 FBU ;

23. la rubrique « Frais de mission à l'intérieur du pays » a connu une forte augmentation de 47,86% ;
24. le montant des prévisions des dépenses en capital sur ressources nationales (130 923 030 806 FBU) est irréaliste étant donné qu'au 30 septembre 2017 le budget n'était exécuté qu'à hauteur de 39% ;
25. le montant de la contrepartie prévu dans le budget 2018 pour les Infrastructures de l'Etat (Routes et Bâtiments) ont diminué de 11% ;
26. le projet de loi de finances 2018 prévoit une recette pour le Fonds routier national sur un impôt « Impôt sur le véhicule » d'un montant de 8 115 351 FBU qui n'est plus en vigueur ;
27. l'Etat recourra aux avances de la BRB pour financer le déficit budgétaire à hauteur de 86,4% en violation de l'article 12 de la Loi relative aux finances publiques qui dispose que « ... l'Etat ne peut pas être financé par les avances de la Banque de la République du Burundi ».

V.2. RECOMMANDATIONS

La Cour recommande au ministère ayant les finances dans ses attributions:

1. le respect de l'article 176 de la constitution ainsi que les articles 13 et 56 de la loi organique sur les finances publiques ;
2. la production des données chiffrées qui sont à la base du calcul des hypothèses macroéconomiques ;
3. d'établir la situation détaillée des charges de trésorerie regroupant le remboursement d'emprunts ;
4. de produire au parlement tous les documents qui doivent accompagner le projet de loi de finances 2018 ;
5. de présenter au Parlement avant le vote du budget, la variation des soldes des budgets annexes, des soldes des budgets d'affectation spéciale et des soldes des budgets de prêts ;
6. la reconduction des mesures budgétaires qui ont pu produire un impact budgétaire réel sur les recettes afin de garder au cours de la gestion budgétaire l'équilibre de la loi de finances votée par le Parlement ;
7. d'instaurer à chaque mesure fiscale nouvelle un sous-compte correspondant afin de rendre possible l'évaluation individualisée de chaque mesure fiscale nouvelle ;
8. de faire correspondre au lait liquide importé sa position tarifaire ;
9. de mettre sur pied l'ordonnance fixant le cadre réglementaire des commissions techniques, comités de pilotage, toutes les cellules de gestion des marchés publics et

des projets ainsi que toute activité ou évènement gouvernemental impliquant les finances de l'Etat ;

10. de produire pour le Parlement un exposé des motifs contenant une note explicative sur les bases d'estimation de l'impact budgétaire qu'apportent les nouvelles mesures fiscales ;
11. de faire des prévisions réalistes au niveau des recettes fiscales et des exonérations en tenant compte du niveau des réalisations au 30 septembre de l'année en cours ;
12. de produire au Parlement les données qui ont été à la base des prévisions des recettes exceptionnelles ;
13. d'éclairer le Parlement sur la base de calcul de la recette intitulée « Office Burundais des Mines et des Carrières » pour un montant de 7 557 560 000FBU inscrit en loi de Finances 2018 ;
14. d'instaurer un système de suivi de la gestion des dons ;
15. de ventiler le montant de 81 852 033 428 FBU des dons enregistrés dans le compte intitulé « autres » pour permettre d'identifier l'origine des financements ;
16. d'aligner les dépenses aux recettes attendues ;
17. de s'assurer que les utilisateurs des véhicules de fonction de l'Etat ne perçoivent pas en même temps les indemnités kilométriques ;
18. d'éclairer le parlement sur les raisons de l'augmentation des frais de missions à l'intérieur du pays (45,6%) ;
19. de prévoir un budget réaliste conforme aux besoins réels des services ministériels pour ne pas recourir aux transferts dont le montant reste limité par la loi ;
20. d'éclairer le Parlement sur la situation des arriérés ;
21. de faire des prévisions réalistes des dépenses d'investissement sur les ressources nationales (130 923 030 806 FBU) ;
22. de respecter l'article 12 de la loi relative aux finances publiques du 4 décembre 2008 qui stipule que « l'Etat ne peut être financé par des avances de la Banque de la République du Burundi » en cas de besoin du financement du déficit budgétaire.